



Carrément pro!

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
PROVISOIRE
EXERCICE 2009

1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Approuvé par le Conseil d'Administration
du 20 avril 2010

1. Conseil d'Administration

Président : Mr René Bertin
Administrateurs : Mme Claudine Bertin
SFPP SA représentée par Mr Jean-Charles Galli

2. Commissaires aux comptes

SAS OPUS 3.14 représentée par Mr Alexis LEVASSEUR
KPMG SA représentée par Mr Simon LUBAIS

3. Conseil

Cabinet d'Avocats PLUSQUELLEC

Exercice du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

- P 1 Attestation du responsable des comptes
- P 2 Rapport de gestion
- P 36 Rapport sur le contrôle interne
- P 44 Etat de la situation financière consolidée
- P 45 Etat du résultat global
- P 46 Etat des flux de trésorerie
- P 47 Etat des variations des capitaux propres consolidés
- P 48 Annexe des Comptes consolidés de l'exercice
- P 75 Comptes sociaux de l'exercice
- P 77 Etat des variations des capitaux propres sociaux
- P 78 Annexe des Comptes sociaux de l'exercice
- P 96 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 euros
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL PROVISOIRE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion et les annexes aux comptes, joints ci-après, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Les procédures d'audit sont effectuées et les rapports d'audit relatifs à la certification sont en cours d'émission. Ces derniers seront insérés dans la publication du rapport financier annuel définitif.

René BERTIN
Président Directeur Général



HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 euros
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS & SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité du groupe Huis Clos durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et sociaux qui vous sont présentés.

Aux présentes est annexé le texte des principales résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice, notamment proposition d'affectation du résultat, ce document fait partie intégrante du présent rapport.

Tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en milliers d'euros (Ke), sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont faites en euro.

1) EVOLUTION DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

(en K€)	1er sem	2e sem	2009	1er sem	2e sem	2008	Var 09-08	en %
Production Nette	96 799	91 668	188 467	87 721	93 773	181 495	6 973	3,8%
Achats Consommés	21 479	21 031	42 510	20 112	22 454	42 567		
Marge brute	75 321	70 637	145 958	67 609	71 319	138 928	7 030	5,1%
<i>Ecart sur ratios</i>	77,8%	77,1%	77,4%	77,1%	76,1%	76,5%	0,9%	
<i>Salaires et Traitements</i>	32 593	28 578	61 171	27 352	28 739	56 091	5 080	9,1%
<i>Charges Sociales</i>	12 046	11 262	23 308	9 543	12 025	21 568	1 740	8,1%
<i>Provisions Ind. Départ Retraite</i>	122	81	203	80	(66)	14	189	
<i>Charges & Prov.s/Litiges Salariaux</i>	469	709	1 178	263	730	992	186	18,7%
<i>Atributions Actions Gratuites</i>	225	236	461	273	271	544	(83)	
<i>Participation</i>	141	282	423	108	277	385	38	10,0%
<i>Sous-Traitance Installation</i>	8 546	7 774	16 321	8 567	8 501	17 068	(747)	-4,4%
<i>Autres Achats et Charges Externes</i>	16 501	17 070	33 571	14 283	14 534	28 818	4 753	16,5%
<i>Impôts et Taxes</i>	2 210	2 120	4 330	1 923	2 035	3 958	372	9,4%
<i>Dotations Amortissements</i>	1 181	1 377	2 558	842	1 079	1 920	637	33,2%
<i>Autres Charges Courantes</i>	399	274	673	172	373	545	128	23,6%
<i>Dotations Provisions</i>	849	647	1 496	286	922	1 208	288	23,8%
<i>Reprise Provisions</i>	729	852	1 581	178	160	338	1 243	368,1%
<i>Autres Produits Courants</i>	2 405	2 136	4 541	1 722	2 919	4 641	(100)	-2,2%
Résultat Opérationnel Courant	3 173	3 214	6 387	5 818	4 978	10 796	(4 409)	-40,8%
Résultat financier	(170)	(254)	(424)	(104)	(133)	(237)	(187)	-78,8%
Résultat Courant	3 003	2 960	5 963	5 714	4 845	10 559	(4 596)	-43,5%
<i>Ecart sur ratios</i>	3,1%	3,2%	3,2%	6,5%	5,2%	5,8%	-2,7%	
Autres Produits non Courants	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	
IS	(1 140)	(1 158)	(2 298)	(2 021)	(1 768)	(3 789)	1 491	-39,3%
Résultat net	1 863	1 802	3 665	3 693	3 077	6 770	(3 105)	-45,9%
<i>Ecart sur ratios</i>	1,9%	2,0%	1,9%	4,2%	3,3%	3,7%	-1,8%	

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008, le groupe Huis Clos a maintenu sur l'exercice 2009 un rythme de croissance raisonnable en signant près de 4% de progression, dans une période économique des plus troubles. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'élève à 188,5 Me contre 181,5 Me en 2008. Cette progression n'a pas été réalisée au détriment de la marge brute qui améliore son niveau avec un taux en amélioration de 0,9 point.

Le groupe a dû faire face à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », cette suppression a engendré une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 50% sur ce type de matériel, 17 Me en valeur soit 9% du CA global. Le développement de nouveaux produits a permis de limiter la baisse du CA « énergies renouvelables » à moins de 20%. Ces derniers représentent désormais 24% du CA contre 31% sur l'exercice 2008. Contrairement à cette baisse, les produits historiques « menuiseries » sont venus fortement compenser cette décroissance en enregistrant une progression de près de 15%..

L'exercice 2009 a également connu l'ouverture de 10 magasins complémentaires, le groupe comptait au 31 décembre 160 agences commerciales en France.

VARIATION DE PERIMETRE

Huis Clos a procédé, au cours des exercices 2008 et 2009, à plusieurs opérations de croissance externe.

1. Achat, le 2 avril 2008, de son fournisseur de produits « énergies renouvelables », Chaud Froid National.
Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} janvier 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Sécurisation de la source d'approvisionnement des produits « énergies renouvelables »
 - Maîtrise des technologies sur un secteur très innovant
 - Accession au marché B to B auprès d'une clientèle de professionnels existante et à développer
 - Intégration verticale de la marge dégagée par CFN

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 5 Me (prix ferme), assorti d'un Earn Out de 3 Me révisable si les objectifs 2008 et 2009 sont atteints. Le paiement s'effectue en 3 fois, à raison d'une échéance de 2,8 Me versée à la signature et d'un crédit vendeur pour le solde versable à raison de 50% en avril 2009 et 50% en avril 2010.

La réalisation en 2008 et en 2009 d'un résultat supérieur à celui prévu au contrat d'acquisition a ouvert droit aux cédants à un complément de prix de 420 Ke, 340 Ke au titre de 2008 ont été réglés en avril 2009 et 80 Ke au titre de 2009 sont payables sur avril 2010. Ce dernier complément de prix est venu compléter le goodwill à l'actif du bilan au 31/12/2009 en contrepartie d'une dette financière équivalente.

2. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité complémentaire de production de menuiseries PVC, Logi Industrie.
Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Pérennisation des besoins en capacité de production industrielle
 - Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
 - Extension du site par possibilité d'acquisition d'un terrain situé entre les sites Isoplas et Logi Industrie (Plateforme logistique, rapprochement Logi Fermetures)
 - Intégration d'un personnel formé à la fabrication évitant ainsi la mise en route d'une équipe de production de nuit
 - Division des risques (pannes machines, incendie...) avec 2 sites de production distincts.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 2 Me (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

3. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité de production de menuiseries Aluminium, Logi Aluminium.
Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
 - Extension de la fabrication aux menuiseries aluminium jusqu'alors sous-traitée.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 50 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

4. Achat, le 1^{er} janvier 2009, d'une unité de production de menuiseries PVC, Isosud.

Basée en région lyonnaise, cette société faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

Détail des acquisitions 2008 et 2009 et goodwill y afférent :

<i>BILANS d'ouverture dans le groupe milliers d'euros)</i>	<i>(en</i>	Chaud Froid National	Logi Industrie	Logi Aluminium	Isosud	Totalité
Actifs Non Courants		172	708	139	180	1 199
Trésorerie & Equivalents		1 607	-	-	17	1 624
Actifs Courants		3 730	2 815	256	1 443	8 244
TOTAL DES ACTIFS		5 509	3 523	395	1 640	11 067
Dettes Financières		113	576	322	856	1 867
Passifs Courants		4 249	1 911	169	735	7 065
TOTAL DES PASSIFS		4 362	2 488	491	1 591	8 932
Prix d'acquisition des titres		8 420	2 000	50	450	10 920
Fonds de commerce à l'actif		68	152	-	-	221
Actifs - Passifs		1 147	1 035	(96)	50	2 136
Goodwill dégagé	<i>(en milliers d'euros)</i>	7 341	1 117	146	400	9 005

L'acquisition de CFN avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 entre dans le cadre du périmètre comparable, deux exercices complets, et n'a donc aucune incidence dans la colonne « variation de périmètre » des états qui suivent.

A périmètre comparable, le compte de résultat est le suivant :

(en K€)	1er sem	2e sem	2009	1er sem	2e sem	2008	Var 09-08	en %
Production Nette	94 842	90 674	185 515	87 721	93 773	181 495	4 021	2,2%
Achats Consommés	20 151	20 427	40 578	20 112	22 454	42 567		
Marge brute	74 691	70 246	144 937	67 609	71 319	138 928	6 010	4,3%
<i>Ecart sur ratios</i>	78,8%	77,5%	78,1%	77,1%	76,1%	76,5%	1,6%	
Salaires et Traitements	32 103	28 419	60 521	27 352	28 739	56 091	4 430	7,9%
Charges Sociales	11 836	11 198	23 034	9 543	12 025	21 568	1 466	6,8%
Provisions Ind. Départ Retraite	122	81	203	80	(66)	14	189	
Charges & Prov.s/Litiges Salariaux	466	678	1 144	263	730	992	151	15,3%
Attributions Actions Gratuites	225	236	461	273	271	544	(83)	
Participation	141	282	423	108	277	385	38	10,0%
Sous-Traitance Installation	8 544	7 774	16 318	8 567	8 501	17 068	(749)	-4,4%
Autres Achats et Charges Externes	16 148	16 894	33 042	14 283	14 534	28 818	4 224	14,7%
Impôts et Taxes	2 145	2 104	4 249	1 923	2 035	3 958	291	7,4%
Dotations Amortissements	1 097	1 340	2 436	842	1 079	1 920	516	26,9%
Autres Charges Courantes	341	263	604	172	373	545	60	11,0%
Dotations Provisions	724	631	1 355	286	922	1 208	147	12,1%
Reprise Provisions	619	830	1 449	178	160	338	1 111	328,9%
Autres Produits Courants	2 404	2 136	4 540	1 722	2 919	4 641	(101)	-2,2%
Résultat Opérationnel Courant	3 823	3 314	7 137	5 818	4 978	10 796	(3 659)	-33,9%
Résultat financier	(116)	(239)	(356)	(104)	(133)	(237)	(119)	-50,0%
Résultat Courant	3 707	3 074	6 781	5 714	4 845	10 559	(3 778)	-35,8%
<i>Ecart sur ratios</i>	3,9%	3,4%	3,7%	6,5%	5,2%	5,8%	-2,2%	
Autres Produits non Courants	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	
IS	(1 374)	(1 196)	(2 570)	(2 021)	(1 768)	(3 789)	1 219	-32,2%
Résultat net	2 333	1 878	4 211	3 693	3 077	6 770	(2 559)	-37,8%
<i>Ecart sur ratios</i>	2,5%	2,1%	2,3%	4,2%	3,3%	3,7%	-1,5%	

Le chiffre d'affaires, à périmètre comparable, s'est accru de 2,2% et le taux de marge brute a progressé de 1,6 point. Le résultat net enregistre une baisse de 38% contre 45% à périmètre total, phénomène lié à l'effet de palier subi par l'intégration de 3 nouvelles unités industrielles.

MARGE BRUTE

A périmètre comparable, le ratio de marge brute s'établit à 78,1%, en progression de 1,6 point par rapport à l'exercice précédent. Complété de l'activité négoce des croissances externes de l'exercice, ce dernier s'établit à 77,4%.

L'écart en marge s'analyse de la façon suivante :

- sur volume d'activité	(4 021 x 76,55%)	3 078
- sur ratio de marge	(185 515 x 1,58%)	<u>2 932</u>
	A périmètre comparable	6 010
- marge réalisée par les croissances externes		<u>1 020</u>
	Soit un gain de marge brute de	7 030

FRAIS DE PERSONNEL

Le poste « Salaires & Traitements » enregistre une hausse de 9,1%. Corrigé des variations de périmètre, celle-ci s'élève à périmètre comparable à 7,9%.

La masse salariale commerciale enregistre une hausse de 8% directement liée au développement du réseau de distribution et à l'accroissement du volume d'activité compte tenu d'un mode de rémunération majoritairement à caractère variable basé sur le chiffre d'affaires. Elle a également souffert d'un recrutement fin 2008 et début 2009 de 350 vendeurs supplémentaires qui n'a pas porté ses fruits en terme de prises de commandes notamment en raison de la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air ». Les effectifs commerciaux ont été ajustés dès la fin du 1^{er} semestre 2009 pour revenir à un nombre de 1300 VRP en fin d'exercice contre 1650 à fin février 2009.

Le service « installation » s'est renforcé afin de faire face à l'extension géographique, à l'augmentation du volume d'activité et répondre au développement de la gamme « produits ». Ce poste, à périmètre comparable, enregistre une hausse de 16% dont 50% proviennent de l'embauche de techniciens spécialisés en génie climatique afin de répondre aux exigences de qualité d'installation des produits « énergies renouvelables ». En contrepartie, le poste « sous-traitance installation » enregistre une baisse globale de 5%.

Les autres postes de personnel, « industries » et « administratif », sont restés, à périmètre comparable, relativement stables. L'intégration de 3 nouveaux sites de production provoque une hausse de 40% des effectifs industriels par rapport au 1^{er} semestre 2008. La masse salariale industrielle, souffre d'un effet de palier rendu nécessaire par l'augmentation d'activité du secteur « menuiseries ». Elle enregistre ainsi une hausse de 24% face à une hausse de CA « menuiseries » de 15%.

Au 31 décembre 2009, la masse salariale globale représente, à périmètre comparable, 45% du chiffre d'affaires contre 42,8% en 2008, soit un recul de 2,2 points, dont 1,3 point imputable au personnel commercial.

L'activité de vente directe en porte à porte génère un fort taux de turn-over auprès du personnel commercial. Celui-ci a irrémédiablement des conséquences en termes de charges prud'homales ou d'indemnités transactionnelles. Le poste « charges & provisions sur litiges salariaux » enregistre une hausse de 15%, à périmètre comparable, mais marque cependant une certaine stabilité au 2^{ème} semestre par rapport 2008.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2009 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2009	2008
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		36 398
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		40 512
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044	14 603	89 963
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	859 729	446 512	377 012
TOTAUX	124 500	101 500					1 792 136	461 115	543 885

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

La participation aux bénéfices des salariés (423 Ke) reste peu significative compte tenu des derniers reports déficitaires antérieurs imputés au 31 décembre 2009.

SOUS-TRAITANCE

Le poste « Sous-Traitance Installation » représente, à périmètre comparable, 8,8% du chiffre d'affaires consolidé contre 9,4% sur l'exercice précédent, soit un gain de 0,6 point. L'activité négoce des croissances externes de l'exercice, ne faisant pas appel à la sous-traitance, provoque un effet de tassement de ce taux et le ramène ainsi à 8,7%.

Cette baisse est représentative d'un moindre appel à la sous-traitance, la proportion du chiffre d'affaires posée par nos propres équipes salariées progresse, notamment dans la gamme des produits « énergies renouvelables » installés par nos techniciens spécialisés intégrés dans la filiale Altherm.

AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres achats et Charges Externes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2009			Variation Périmètre	Total 2009	2008			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Eau Edf	477	236	713	37	750	329	244	573	140	24,4%
Carburant	884	945	1 829	9	1 838	1 007	1 104	2 111	-282	-13,4%
Pt Outillage	164	168	331	14	345	169	181	350	-19	-5,4%
F.Bureau	262	139	401	5	406	224	291	515	-114	-22,1%
Loc.Immobilières	2 344	2 564	4 907	116	5 023	1 991	2 193	4 184	723	17,3%
Loc.Véhicules	1 474	1 500	2 974	35	3 010	1 144	1 379	2 523	451	17,9%
Loc.Diverses	247	344	591	12	603	203	216	419	172	41,0%
Entretien Maintenance	1 270	1 209	2 479	41	2 520	1 036	1 060	2 096	383	18,3%
Assurances	786	745	1 531	52	1 583	694	730	1 424	107	7,5%
Persomel Extérieur	207	1 291	1 498	26	1 524	202	240	442	1 056	238,9%
Honoraires	623	544	1 167	27	1 193	486	541	1 027	140	13,6%
Publicité	3 589	3 144	6 732	9	6 741	3 455	2 636	6 091	641	10,5%
Ports Divers	1 038	909	1 946	117	2 063	973	1 188	2 161	-215	-9,9%
Déplacements	1 101	874	1 975	7	1 981	825	903	1 728	247	14,3%
Missions Réceptions	581	762	1 344	3	1 347	528	741	1 269	75	5,9%
Frais de PTT	942	987	1 929	12	1 941	794	703	1 497	432	28,9%
Frais Financements	21	17	38		38	59	30	89	-51	-57,0%
Frais Bancaires	104	495	599	4	602	130	102	232	367	158,0%
Divers	35	22	57	4	62	35	52	87	-30	-34,1%
TOTAUX	16 148	16 894	33 042	529	33 571	14 283	14 535	28 818	4 224	14,7%

D'une manière générale, la hausse des frais généraux est liée à l'extension géographique du réseau de distribution ainsi qu'à la hausse du volume d'activité. Certains postes ont également profité de la déflation des produits pétroliers, notamment « carburant » et « Ports divers ».

Le poste « locations diverses » a pris en compte, courant 2008 et pour la 1^{ère} année, le lease-back des investissements informatiques à un organisme de financement et sa prise en location longue durée. 2009 subit un effet « année pleine » par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « Personnel extérieur » enregistre pour la 1^{ère} année la facturation de frais de siège de la société BG2P, sa holding animatrice et actionnaire principal. En effet, à la date du 1^{er} novembre 2009, l'ensemble du personnel du siège social Huis Clos, regroupé précédemment dans la société HC Management et la SA Huis Clos, a été transféré au sein de la société BG2P. Cette dernière assure toutes prestations de direction, d'administration et de finance du groupe et refacture ses services aux différentes entités sociales pour lesquelles elle intervient. A contrario, les frais de personnel siège du groupe Huis Clos ont bénéficié d'une baisse de près de 700 Ke.

Le poste « Frais de PTT » supporte l'augmentation des coûts d'abonnement lié au changement, sur 82 sites au cours de l'exercice, du mode de transmission des communications « voix » et « données ». L'extension du nombre de points distants et la hausse des connexions a nécessité le passage des transmissions d'un mode « ADSL » à « SDSL » avec augmentation des flux de débits accordés.

Les frais bancaires ont été impactés, en application de la norme IAS 23 révisée, par les coûts de mise en place d'une enveloppe de financement de 5,2 Me utilisable pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008.

Globalement, les frais généraux enregistrent, à périmètre comparable, une hausse de 15% pour une progression d'activité de 2%. Le ratio « frais généraux / Chiffre d'affaires », majoritairement et exceptionnellement impacté par les postes « Personnel extérieur » et « frais bancaires », s'établit à 17,8% en 2009 contre 15,9% sur l'exercice 2008, soit une hausse de 1,9 point (dont 0,8 point « Personnel extérieur » et « frais bancaires »).

Le ratio global s'élève également à 17,8% après prise en compte des nouvelles entités intégrées dans le groupe.

IMPOTS ET TAXES

Les Impôts et Taxes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2009			Variation Péri-mètre	Total 2009	2008			Ecart s annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Péri-mètre comparable	
Ch.Fiscales s/Salaires	742	741	1 484	16	1 499	610	735	1 346	138	10,3%
Formation Profess.	21	18	39		39	10	42	52	-13	
T.Professionnelle	886	839	1 726	42	1 768	815	801	1 616	110	6,8%
T.Foncières	179	257	436	14	450	186	211	397	39	9,8%
TVTS	36	34	69	1	70	28	33	61	8	13,4%
IS Forfaitaire	75	10	85	4	89	69	8	77	8	10,0%
T.Diverses	12	14	26		26	22	17	39	-12	-31,8%
Organic	194	190	385	5	389	183	189	371	13	3,5%
TOTAUX	2 145	2 104	4 249	65	4 330	1 923	2 035	3 958	291	7,4%

Ce poste est principalement marqué par une augmentation de la taxe professionnelle liée à la hausse de l'activité et de la valeur ajoutée de l'entreprise, et par la hausse des charges fiscales sur salaires proportionnelle à l'accroissement de la masse salariale.

AMORTISSEMENTS

La hausse de la dotation aux amortissements pour 516 Ke, à périmètre comparable, est principalement liée à l'extension du réseau de distribution, effet « année pleine » de 20 nouvelles agences commerciales ouvertes en 2008 et ouverture de 10 nouvelles agences sur l'exercice 2009.

PROVISIONS & AUTRES CHARGES

Les postes « Dotations aux provisions » et « Reprises de provisions » sont à rapprocher du poste « autres charges ». Ils se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2009				2008				Ecart s
	Charges	Reprises	Dotation	Net	Charges	Reprises	Dotation	Net	
Indemnités Transactionnelles Clients	116	379	434	172	118	68	93	142	29
Pertes sur Créances Clients	340	421	450	369	98	95	391	393	-24
Indemnités s/Litiges Administratifs	-24	0	0	-24	101	100		1	-25
Divers	172	417	249	5	228	74	139	293	-288
Stocks		40	134	94			57	57	37
Provision SAV		193	87	-106			528	528	-634
PERIMETRE COMPARABLE	604	1 449	1 355	510	545	338	1 208	1 415	-905
Pertes sur Créances Clients	67	132	141	76					76
Divers	1			1					1
Stocks				0					0
VARIATIONS DE PERIMETRE	69	132	141	77					77
TOTAUX	673	1 581	1 496	587	545	338	1 208	1 415	-827

A périmètre comparable, ces postes restent relativement stables. En 2008, un litige technique industriel avait engendré le dédommagement d'un client à hauteur de 280 Ke, par recours contre un fournisseur pour livraison de pièces défectueuses, le groupe a obtenu une décision judiciaire favorable qui a engendré l'enregistrement d'un profit de même montant en 2009, ce qui explique l'écart positif de la ligne « divers » sur l'exercice.

La provision SAV prend en compte les SAV futurs sur la base d'éléments statistiques relatifs aux dépenses engagées sur les exercices précédents et rapportés à l'exercice en cours. Elle est représentative des garanties accordées dans les contrats de vente, sa progression est directement liée à la hausse d'activité, l'exercice 2008 avait cependant été marqué par une hausse nettement plus sensible.

AUTRES PRODUITS COURANTS

Le détail des autres produits courants est le suivant :

Nature	2009			Variations Périmètre	Total 2009	2008			Ecart annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Production Immobilisée	235	117	352		352	335	117	452	-100	-22,2%
Subventions	9	26	35		35	76	108	184	-149	-81,0%
Autres Produits	2 304	2 160	4 464	1	4 466	1 443	2 793	4 237	227	5,4%
Plus Values de Cession	-143	-168	-311		-311	-133	-98	-231	-80	34,6%
TOTAUX	2 404	2 135	4 540	1	4 541	1 722	2 920	4 641	-101	-2,2%

La production immobilisée concerne principalement la fabrication par les unités industrielles et la mise à disposition par CFN de produits d'exposition destinés aux agences commerciales du réseau de distribution. Elle enregistre également les développements et les améliorations de logiciels informatiques assurés en interne.

Le poste « Subventions » est constitué majoritairement des sommes obtenues de l'état dans le cadre d'embauches faites sous forme de contrats aidés.

Les autres produits sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une progression sensiblement équivalente à la hausse du volume d'activité.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

Nature	2009			Variations Périmètre	Total 2009	2008			Ecart annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Intérêts Emprunts	-113	-50	-163	-15	-178	-96	-140	-235	73	31%
Intérêts Leasing	-24	-38	-61	-8	-70	-5	-9	-14	-48	-346%
Intérêts C/Courant	-13	12	-1		-1	-1	-3	-3	2	73%
Coût des Instruments Dérivés	-18	-142	-160		-160				-160	
Agios Bancaires	-11	-14	-25	0	-25	-55	-8	-62	37	60%
Escomptes Accordés	-13	-14	-27		-27	-13	-18	-31	4	12%
Actualisation Prov.Retraite	-15	14	0	-1	-1	-11	-12	-23	23	99%
Actualisation Immob.Financières	-27	6	-22		-22	-10	-14	-24	2	8%
Escomptes Obtenus	3	5	8		8	21	39	60	-52	-87%
Produits Financiers	24	72	96	-44	52	65	31	96	0	0%
TOTAUX	-207	-149	-356	-68	-424	-104	-133	-237	-119	-50,0%

Les sociétés entrées dans le périmètre pèsent pour 68 Ke dans les charges financières.

Le résultat financier est fortement affecté, 160 Ke soit quasi 50% de ce poste, par la variation de valorisation des instruments dérivés. Le groupe dispose, en effet, d'un contrat destiné à palier au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable existante ou prévisionnelle. Ce dernier a pour effet de remplacer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) sur un endettement maximal de 7,8 Me et pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013.

IMPOT SOCIETE

L'Actif du bilan fait apparaître les sommes suivantes :

- Impôt Différé sur différences temporelles d'imposition	306 Ke
- Impôt Différé sur Report Déficitaires	362 Ke
<u>Soit un total de</u>	<u>668 Ke</u>

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 362 Ke provenant des déficits reportables de 2 filiales récemment acquises et restées en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu de la rentabilité du groupe.

RESULTAT

L'exercice 2009 enregistre un bénéfice courant de 6,1 Me contre 10,6 Me pour l'exercice 2008, accusant ainsi un recul de 43%. L'intégration dans le périmètre du groupe des sociétés « Logi Industrie », « Logi Aluminium » et « Isosud » dégrade ce résultat à hauteur de 0,8 Me. Ainsi, à périmètre comparable, le résultat courant recule de 3,7 Me soit 35%.

Sa ventilation est la suivante :

Nature	2009			2008			Ecart Annuel	
	1er Sem	2e Sem	Annuel	1er Sem	2e Sem	Annuel	Montants	%
Distribution	2 472	1 480	3 952	2 771	6 592	9 363	-5 411	-58%
Fabrication	1 255	1 574	2 829	739	457	1 196	1 633	137%
Variations de périmètre	-724	-94	-818				-818	
TOTAUX	3 003	2 960	5 963	3 510	7 049	10 559	-4 596	-44%

Le résultat a été fortement dégradé par la baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau de distribution a perdu 18 Me de CA sur ces produits, perte de CA directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 50% à 40% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Par application d'une marge sur coûts variables de l'ordre de 30%, la perte de résultat liée au recul de cette gamme « produits » est de plus de 5 Me.

Le développement de nouveaux produits et une forte progression du CA des produits historiques « menuiseries » (+15%) ont permis de compenser cette perte de CA. Cependant le plan de recrutement, fin 2008 début 2009 de 350 commerciaux supplémentaires destinés à dynamiser les prises de commandes, a été pris à contrepied par la suppression des incitations fiscales importantes évoquées ci-dessus. Le temps de réajustement nécessaire au rééquilibrage des effectifs a généré un surcoût de l'ordre de 3 Me réduisant d'autant la rentabilité nette du réseau de distribution.

Les sites industriels bénéficient de la hausse de volume des produits « menuiseries » mais leur hausse de résultat est neutralisée à hauteur de 50% par l'effet de palier lié à l'intégration de 3 nouvelles unités de production.

2) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat social de la SA HUIS CLOS :

Affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 5.320.653 Euros, comme suit :

- Dividende de 2,50 Euro par action au titre de l'exercice 2009,
- Affectation à la réserve légale de 3 350 euros
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

3) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détenion
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CHAUD FROID NATIONAL SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
LOGI ALUMINIUM SARL	100%	LIGNE A LIGNE	49125649100011	76700 Harfleur	100%
ISOSUD	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	69280 Sainte Consoece	100%
HUIS CLOS ESPAGNE	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités s'adressent également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupe le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos et s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Isoplas, spécialisée dans la fabrication de menuiseries en aluminium dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ISOSUD est une SAS qui gère une unité de production de menuiseries en PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adresse majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Cette unité peut au besoin compléter la capacité de production nécessaire au réseau de distribution.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

LOGI INDUSTRIE SAS intégrée au groupe au cours de l'exercice 2008 et spécialisée, comme ISOPLAS, dans la production de menuiseries en PVC a été fusionnée avec cette dernière au 1^{er} janvier 2009.

Chiffres clés de l'année (Comptes sociaux)

Entités	2009		2008		Variation			
	CA HT	Résultat	CA HT	Résultat	CA HT	%	Résultat	%
Huis Clos	172 346	5 321	165 856	4 886	6 490	4%	435	9%
Isoplas	33 640	1 171	28 021	821				
Logi Industrie			5 989	-339	-370	-1%	689	143%
Logi Fermetures	7 621	400	7 258	276	363	5%	124	45%
Logi Particulier	837	389	923	-41	-86	-9%	431	1044%
RB1	82	18	65	1	16	25%	17	1356%
HC Management	3 903	153	4 822	47	-919	-19%	106	229%
SEC	1 503	528	1 504	337	-1	0%	191	57%
Altherm	5 878	546	4 783	339	1 095	23%	208	61%
Chaud Froid National	16 268	594	21 449	1 599	-5 181	-24%	-1 005	-63%
Logi Aluminium	599	17	538	-49	61	11%	66	135%
Isosud	1 802	-450						
Huis Clos Espagne								
TOTAUX	244 478	8 688	241 209	7 876	1 467	1%	1 261	16%

Précisions : Huis Clos a enregistré en charges exceptionnelles 2008 le retour à meilleure fortune de 2,4 Me envers ces 2 actionnaires historiques d'un abandon de compte courant fait en 2006, Huis Clos a également bénéficié en 2009 d'une remontée de dividendes de ses filiales de 3 250 Ke contre 0 Ke en 2008, abstraction faite de ces données, le résultat serait en baisse de 4 415 Ke ((5321-3250)-(4886+2400x2/3)).

Isoplas a bénéficié en 2009 d'une remontée de dividendes de sa filiale Logi fermetures de 250 Ke contre 0 Ke en 2008, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en hausse de 439 Ke.

SEC a bénéficié en 2009 d'un produit exceptionnel de 280 Ke lié à un litige commercial, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en hausse de 5 Ke (191-280x2/3).

4) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant des charges de l'exercice non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) :

Entités	Montants	
	2009	2008
Huis Clos	185	121
HC Management	9	
Isoplas	16	
Chaud Froid National	16	13
Isosud	1	
Logi Industrie		2
TOTAUX	225	136

5) RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Au global</i>					<i>Par action</i>		
Distribué en	Sur Exercice	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros
2007	2006	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2008	2007	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2009	2008	1 851 951	Néant	1 851 951	1,30	Néant	1,30

6) RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

6a) Comptes consolidés

<i>en euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital Social					
Capital Social	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	188 467 403	181 494 623	131 868 188	98 628 306	86 070 905
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 941 398	13 951 286	8 211 390	1 791 595	(4 969 036)
Impôts sur les bénéfices	2 331 895	3 788 741	2 016 438	(116 194)	(3 185 647)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	423 044	384 740	70 305	129 817	75 202
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 733 117	6 770 064	3 219 368	(732 554)	(6 536 659)
Résultat distribué	1 851 951				
Résultat par action	2,38	4,36	2,15	(0,49)	(4,36)
Dividende attribué à chaque action	1,30				
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	2 038	1 942	1 527	1 228	1 068
Montant de la masse salariale de l'exercice	61 412 369	56 138 655	43 379 647	32 744 754	30 598 905
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	23 308 266	21 568 099	15 825 248	12 530 940	12 230 427

6b) Comptes sociaux

<i>en euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital Social					
Capital Social	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	172 345 554	165 855 783	127 522 786	93 443 432	81 514 175
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 265 058	6 157 348	8 474 762	4 417 057	(8 150 394)
Impôts sur les bénéfices	1 260 183	(955 837)	(103 939)	(308 246)	(1 560 408)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 320 653	4 885 878	6 839 234	2 406 556	(9 774 300)
Résultat distribué	1 851 951				
Résultat par action	3,39	3,15	4,56	1,60	(6,52)
Dicidende attribué à chaque action	1,30				
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 731	1 684	1 344	1 081	935
Montant de la masse salariale de l'exercice	51 655 182	47 754 793	38 093 621	29 005 503	27 627 988
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	18 403 904	17 018 268	13 044 606	10 121 493	10 873 007

7) INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Le capital social de la société s'élève, à la clôture de l'exercice, à 1.568.000 euros et est divisé en 1.568.000 actions qui ont une valeur nominale de 1 euro.

Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Nous vous rappelons que la société Huis Clos a été introduite sur Euronext Paris en juillet 2001.

Les actions sont inscrites, au gré des propriétaires, en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur, chez un intermédiaire agréé. Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France Compartiment C (Small Caps), sous le code ISIN FR0000072357.

Evolution du cours de l'action (en euros) :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cours au 31/12 - Dernier cours	20,00	38,65	20,00	18,50	22,19	41,99	26,80	36,75
Variation en % au 31/12	-61,7	93,3	-48,3	-7,5	19,9	89,2	20,8	37,1
Cours le + Haut	56,15	44,99	49,50	22,60	30,90	41,99	46,00	40,30
Cours le + Bas	13,70	17,10	18,00	10,33	18,20	21,20	21,47	23,00
Volume Total échangé	151 485	56 073	39 210	458 825	451 023	350 161	184 980	406 767
Moyenne Volume/Jour	608	222	155	1 778	1 769	1 373	725	1 595

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2009	2008
Actions détenues au 1er janvier	114 912	38 933
Nombre d'actions acquises	38 284	85 796
Nombre d'actions cédées	72 818	9 817
Actions détenues à la clôture	80 378	114 912
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,954	32,004
Cours moyen des achats de l'exercice	29,157	30,675
Cours moyen des ventes de l'exercice	35,575	33,589
Cours moyen d'achat à la clôture	30,53	30,95
Valeur à l'ouverture (en Ke)	3 557	1 246
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	1 116	2 632
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	2 219	321
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 454	3 557

La fraction de capital auto-détenu s'élève à 5,13% du capital social de la société.

L'Assemblée Générale en date du 11 juin 2008 a renouvelé au Conseil d'Administration, et par subdélégation à son Président, la faculté de procéder à une augmentation de capital, réservée ou faisant appel public à l'épargne, dans la limite maximale pour chacune de ces deux options d' 1 million d'euros en valeur nominale. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à vingt six mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée sur l'exercice 2009.

Celle-ci prenant fin le 10 août 2010, le renouvellement d'une telle autorisation est soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Tableau résumé des autorisations financières existantes

Type d'émission	Date de l'autorisation	Echéance de l'autorisation	Montant nominal maximum	Utilisation faite des autorisations	Dilution potentielle
Autorisation générales					
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	1 M€	néant	38,9%
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	1 M€	néant	38,9%
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ou élévation de la valeur nominale de l'action	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	1 M€	néant	n/a
Autorisation spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux					
Réserve aux salariés dans le cadre d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	02/06/2009		néant	néant	néant
Attributions d'actions gratuites	02/06/2009	08/08/2012 (38 mois)	0,17 M€	0,07 M€	6,3%

8) INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

La société BG2P, société par actions simplifiée au capital de 28 774 360 euros, dont le siège social est 35, square Raymond Aron, 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée sous le numéro unique d'identification 512 331 273 RCS Rouen s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à proposer aux actionnaires de la société Huis Clos, dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext sous le code ISIN FR0000072357, d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 36 euros par action (coupon détaché) dans les conditions décrites ci-après. L'Offre a été réalisée sur la période du 9 au 29 juin 2009 selon la procédure simplifiée et visait la totalité des 625 656 actions émises par Huis Clos dont BG2P n'était pas propriétaire à la date de l'ouverture de l'Offre. En application de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, BANQUE PALATINE, en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre a garanti la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par BG2P dans le cadre de l'Offre.

Préalablement à cette offre, les actionnaires historiques, Groupe Familial Bertin et SFPP, ont apporté ou cédé la totalité des actions Huis Clos leur appartenant à la société BG2P.

a) Répartition du capital de la Société HUIS CLOS préalablement à la réalisation des Apports

Actionnaire	actions	%	droits de vote théoriques ¹	%
Groupe René Bertin	662 321	42,24%	1 001 557	46,61%
René Bertin	17 407	1,11%	17 707	0,82%
Claudine Bertin	2 616	0,17%	4 190	0,19%
<i>Groupe familial Bertin</i>	<i>682 344</i>	<i>43,52%</i>	<i>1 023 454</i>	<i>47,63%</i>
SFPP	260 000	16,58%	488 219	22,72%
Nem Invest	100 000	6,38%	100 000	4,65%
JM Plutau	44 622	2,85%	46 474	2,16%
E Petit	22 201	1,42%	22 201	1,03%
Autocontrôle	143 480	9,15%	143 480	6,68%
Public	315 353	20,11%	325 068	15,13%
Total	1 568 000	100,00%	2 148 896	100,00%

¹ Les droits de vote théoriques comprennent les droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle

Groupe René Bertin ("**GRB**"), nouvelle dénomination sociale du Groupe Bertin Investissement, est une holding contrôlée par Monsieur René Bertin et sa famille.

SFPP est une holding contrôlée par Monsieur Jean-Charles Galli et sa famille.

b) Apports d'actions Huis Clos par GRB, René Bertin et SFPP à BG2P

Toutes les actions Huis Clos que détenaient Monsieur et Madame René Bertin, GRB et SFPP ont été transférées à BG2P, 799 010 actions par apports en nature et 143 334 actions par cession de GRB à BG2P.

Les apports et la cession ont été réalisés au prix de l'offre, soit 36 euros par action Huis Clos.

c) Répartition du capital de la Société Huis Clos à la suite de ces opérations

Actionnaire	actions	%	droits de vote théoriques ¹	%
BG2P	942 344	60,10%	942 344	59,66%
Nem Invest	100 000	6,38%	100 000	6,33%
JM Plutau	44 622	2,85%	46 474	2,94%
E Petit	22 201	1,42%	22 201	1,41%
Autocontrôle	143 480	9,15%	143 480	9,08%
Public	315 353	20,11%	325 068	20,58%
Total	1 568 000	100,00%	1 579 567	100,00%

¹ Les droits de vote théoriques comprennent les droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle

d) Répartition du capital de BG2P

Actionnaire	actions et droits de vote	%
GRB	18 690 560	64,96%
SFPP	9 362 759	32,54%
René Bertin	626 837	2,18%
Claudine Bertin	94 204	0,33%
Total	28 774 360	100,00%

e) Répartition du capital de la Société Huis Clos après clôture de l'Offre

Actionnaires	Actions	%	Droits de vote théoriques ¹	%
BG2P	1 304 773	83,21%	1 304 773	83,11%
JM Plutau	44 622	2,85%	46 474	2,96%
E Petit	22 201	1,42%	22 201	1,41%
Autocontrôle	143 480	9,15%	143 480	9,14%
Public	52 924	3,38%	53 078	3,38%
TOTAL	1 568 000	100,00%	1 570 006	100,00%

¹ Les droits de vote théoriques comprennent les droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle

Le projet de note d'information de BG2P (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société HUIS CLOS (article 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général. Ce dernier contient le rapport établi par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Thierry Bellot et Pierre Béal, mandaté par la société HUIS CLOS, comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-1 I du règlement général.

Pour une information plus détaillée, le lecteur peut consulter le projet de note en réponse de la société HUIS CLOS sur son site internet (www.huisclos.fr Rubrique Finance > Informations réglementées)

INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Identité des actionnaires nominatifs détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20%, 25%, 33^{1/3}%, 50%, 66^{2/3}%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées :

Plus de 95 %	Société BG2P
Plus de 90 %	
Plus de 66,66 %	
Plus de 50 %	
Plus de 33,33 %	
Plus de 25 %	
Plus de 20 %	
Plus de 15 %	
Plus de 10 %	
Plus de 5 %	

Franchissements de seuil à la hausse déclarés au cours de l'exercice 2009 :

- BG2P SAS le 04/06/2009 60,10% du capital
- BG2P SAS le 04/06/2009 59,66% des droits de vote
- BG2P SAS le 09/06/2009 67,58% du capital
- BG2P SAS le 09/06/2009 67,08% des droits de vote

Franchissements de seuil à la baisse déclarés au cours de l'exercice 2009 :

- Groupe René Bertin SAS le 04/06/2009 0% du capital (Apport & Cession à BG2P)
- SFPP SAS le 04/06/2009 0% du capital (Apport à BG2P)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société Huis Clos.

Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société, supérieures à 5 000 euros, réalisées par les mandataires sociaux, personnes assimilées et personnes étroitement liées :

Identité	Acquisitions		Cessions	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Groupe René Bertin	-	-	662 321	23 843 556
SFPP	-	-	260 000	9 360 000
BG2P	1 340 650	48 263 400	-	-
BERTIN René	-	-	17 407	626 652
BERTIN Claudine	-	-	2 616	94 176

9) PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

Les salariés n'ont à la clôture de l'exercice, aucune participation au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuaire, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période des deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2009 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2009	2008
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		36 398
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		40 512
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044	14 603	89 963
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	859 729	446 512	377 012
TOTAUX	124 500	101 500					1 792 136	461 115	543 885

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

10) ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

10a) Comptes consolidés

Nature	2009	2008	2007	2006	2005
Emprunts Bancaires au 31/12	4 615	2 857	4 207	3 320	3 900
Emprunts liés aux leasings	1 506	547	46	261	662
Divers autres	28	12	13		
Instruments Dérivés Passif	102				
Crédit Vendeur s/Acquisition CFN	2 680	5 540			
Trésorerie Passive	305	272	256	2 581	1 798
Trésorerie Active	(9 942)	(5 829)	(5 504)	(792)	(748)
Endettement Bancaire Net	(705)	3 399	(983)	5 370	5 612
C/Courants d'Associés	16	687	2 429	2 892	
Endettement Net Total	(690)	4 086	1 446	8 262	5 612

Capitaux Propres au 31/12	11 991	8 372	3 367	784	844
CA de l'Exercice	188 467	181 495	131 868	98 628	86 071
Résultat de l'exercice	3 665	6 770	3 219	(733)	(6 537)
Cash Flow de l'exercice	6 039	13 838	7 251	505	(8 022)

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	(0,06)	0,49	0,43	10,54	6,65
CA de l'Exercice	(0,00)	0,02	0,01	0,08	0,07
Résultat de l'exercice	(0,19)	0,60	0,45	ns	ns
Cash Flow de l'exercice	(0,11)	0,30	0,20	16,36	ns

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2009 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	2 797		2 797
moins de 5%	1 880	2 661	4 541
5% à 7,5%	1 813		1 813
plus de 7,5%			0
	6 489	2 661	9 150

10b) Comptes sociaux

Nature	2009	2008	2007	2006
Emprunts Bancaires au 31/12	3 527	1 837	3 807	3 000
Divers autres	2 698	5 548		
Trésorerie Passive	45	3	15	2 432
Trésorerie Active	(10 966)	(6 390)	(6 238)	(1 445)
Endettement Bancaire Net	(4 696)	999	(2 416)	3 987
C/Courants d'Associés	1 055	860	360	399
Endettement Net Total	(3 641)	1 859	(2 056)	4 387

Capitaux Propres au 31/12	10 609	7 140	2 255	-4 585
CA de l'Exercice	172 346	165 856	127 523	93 443
Résultat de l'exercice	5 321	4 886	6 839	2 407

Ratios d'Endettement Net sur :				
Capitaux Propres au 31/12	(0,34)	0,26	(0,91)	ns
CA de l'Exercice	(0,02)	0,01	(0,02)	0,05
Résultat de l'exercice	(0,68)	0,38	(0,30)	1,82

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2009 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	2 698		2 698
moins de 5%	477	3 441	3 917
5% à 7,5%	710		710
plus de 7,5%			0
	3 885	3 441	7 325

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 4,9 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans, pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, Logi Aluminium, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, LOGI ALUMINIUM, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunt de 612 K€ à l'origine présentant un solde de 530 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 2 600 K€ à l'origine présentant un solde de 2 340 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres > 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda > 0,80

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

11) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société ne pratique aucune activité de recherche et développement telle que définit par la réglementation comptable, celle-ci se trouve essentiellement à la charge de nos différents fournisseurs.

12) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE PEUT ETRE CONFRONTE

12.1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

12.1.1. GARANTIES ET SERVICE APRES VENTES

Les produits distribués par le groupe sont soumis à des garanties de bon achèvement de travaux et à des garanties de fiabilité dans le temps, 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits. Une provision est constituée à la clôture de chaque exercice. Celle-ci s'appuie sur une analyse historique et permet de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2009). Son montant, au 31 décembre 2009, s'élève à la somme de 2 047 Ke contre 2 152 Ke au 31 décembre 2008.

Le suivi de ces litiges est assuré par le service qualité, basé au siège social, qui réceptionne l'ensemble des appels liés à des doléances « clients » et se charge de leur suivi et règlement auprès des responsables techniques régionaux. Afin de limiter au mieux les problèmes liés au bon achèvement des travaux, les sous-traitants poseurs sont chargés de réparer leurs propres dommages et si la qualité de leurs travaux ne répond pas aux exigences souhaitées par Huis Clos, leur contrat de partenariat est remis en cause. Les techniciens salariés du groupe sont, quant à eux, motivés par un système de primes de qualité. L'évaluation de la provision pour achèvement de travaux est établie par le service qualité, elle s'élevait à un montant de 408 Ke au 31 décembre 2009 contre 618 Ke l'exercice précédent (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2009).

12.1.2. ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le mode de commercialisation des produits distribués par le groupe repose sur un nombre très important de vendeurs et cadres commerciaux en démarchage direct. Cette population est jeune, volatile, et la vente directe reste un métier difficile. Huis Clos doit faire face à un taux de turn-over important, qui entraîne irrémédiablement des procédures prud'homales.

Ces litiges sont gérés et évalués par la Direction des Ressources Humaines du groupe. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision de 766 Ke contre 626 Ke l'exercice précédent (voir § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2009).

Parallèlement Huis Clos doit constamment recruter, former, pour faire progresser sa force commerciale. A cette fin, le groupe s'appuie sur son encadrement commercial et sa propre école de formation.

Dans les domaines industriels, techniques et administratifs, les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein du groupe.

12.1.3. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le mode de distribution de nos produits est soumis à la réglementation de la loi sur le démarchage à domicile (code de la consommation Articles L.121-21 à L.123-33.C). Celle-ci accorde notamment à nos clients, une faculté de rétractation sur une période de 7 jours, délai pendant lequel, aucune relation ni aucun paiement ne peuvent intervenir à défaut de caducité du contrat de vente. Cette loi protège également le client de transactions commerciales abusives que le vendeur pourrait entreprendre dans le cadre de son démarchage.

L'évaluation de ce risque est établie par le service qualité et le service juridique. Au 31 décembre 2009, le groupe n'a pas connaissance de risques émanant de cette réglementation, aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Ce risque peut représenter un déficit important en terme d'image de marque et de notoriété, plus qu'en terme de pertes financières directes. Pour se prémunir, le groupe a mis en place une série des mesures et de contrôles :

- Clause dans contrat de travail de chaque vendeur rappelant le détail du texte de loi, le vendeur s'obligeant à respecter celui-ci
- Information régulière de l'ensemble du personnel et plus particulièrement du personnel commercial
- Procédure de respect obligatoire de la gamme de produits et des tarifs préétablis par la Direction Générale
- 1^{er} Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Directeur de chaque agence commerciale
- 2nd Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Responsable Technique Régional
- 3^{ème} Contrôle par le métreur, seule personne habilitée à intervenir après le délai de rétractation de 7 jours
- 4^{ème} Contrôle par un service audit interne, directement piloté par la Direction Financière, qui à l'aide de différentes requêtes informatiques analyse les contrats de vente

Si malgré l'ensemble de ces contrôles, un contrat venait à être contesté, le service qualité basé au siège social est en charge de régler le différent commercial.

12.1.4. INCITATIONS FISCALES

Les travaux de rénovation des résidences principales de plus de 2 ans bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5%. Cette mesure provisoire a été reconduite en 2006 jusqu'à la date du 31 décembre 2010. Parallèlement, des crédits d'impôt ont été octroyés sur certaines dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces crédits d'impôt s'échelonnent de 15% pour les produits d'isolation thermique (fenêtres, portes, volets) à 50% pour quelques produits « énergies renouvelables » (Ballon ECS solaire). La quasi-totalité du chiffre d'affaires relève du taux de TVA réduit et une majeure partie des produits distribués peuvent prétendre à un crédit d'impôt.

Une réforme des textes régissant ces incitations fiscales auraient d'importantes conséquences, non mesurables à ce jour, sur l'activité du groupe. Rappelons que la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air » au 1^{er} janvier 2009 a eu pour conséquence une chute de 50% du chiffre d'affaires de ces produits sur l'exercice 2009. Une réforme, plus générale, du taux de TVA 5,5% toucherait l'ensemble du secteur d'activité « bâtiment » et il est fort probable que des lobbying s'opèrent afin de minimiser l'impact d'une telle mesure comme cela s'est déjà produit en 2006 pour la reconduction de ce régime.

12.1.5. RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 265 Ke contre 1 093 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture a également été souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

12.1.6. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Huis Clos se situe sur le marché du particulier, marché très atomisé détenu majoritairement par des entreprises artisanales. La concurrence est vive, cependant le concept de distribution Huis Clos est très adapté pour les prises de parts de marché.

La clientèle des particuliers n'a pas une opinion très favorable envers les entreprises artisanales pour des raisons de qualité de services et de solidité financière face à des garanties pouvant atteindre 10 ans. Les réseaux d'enseignes nationales apportent cette fiabilité et un service complet, organisé, qui rassure ce type de clientèle. Huis Clos assure, de plus, la fabrication de la plupart des produits qu'il distribue, la gestion et le suivi de ses sites de production et ses magasins sont exploités en direct dans un respect strict de procédures établies.

Ainsi, le réseau de distribution ne risque pas de rupture de livraison de la part d'un fabricant externe ou de l'hétérogénéité d'un réseau de franchisés.

12.1.7. RISQUES FOURNISSEURS

Des contrats d'approvisionnements sont conclus avec nos principaux fournisseurs. Ceux-ci s'engagent annuellement en termes de prix, de conditions et de délais de livraison d'une gamme de produits définis.

Les profilés PVC sont achetés auprès de Deceuninck, groupe international coté à la Bourse de Bruxelles, n° 1 mondial de l'extrusion PVC pour menuiseries. A ce titre, Deceuninck possède plusieurs sites de production en Europe et une rupture d'approvisionnements liée au blocage de l'ensemble des sites paraît improbable. Si pour une quelconque raison ce partenariat industriel devait être remis en cause, un changement de gamme « profilés PVC » serait réalisable relativement rapidement et sans bouleversement fondamental durable dans les sites industriels.

Les autres fournisseurs sont principalement les Verriers, Quincailliers et Accessoiristes de la menuiserie. Sur ces axes d'approvisionnements, le groupe compte en règle générale trois fournisseurs différents permettant ainsi de diminuer tout risque de rupture de livraison.

Concernant les achats liés aux produits de chauffage, le groupe s'approvisionne, au travers de sa filiale CFN, auprès de plusieurs fabricants de grandes marques de ce type de produits afin d'éviter toute rupture de livraison. D'autres rapprochements sont constamment à l'étude afin d'enrichir et diversifier cette gamme de produits.

En conclusion, les risques fournisseurs s'avèrent modérés voir faibles.

12.1.8. RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1^{ères} (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage. Cependant, la proportion de matières 1^{ères} entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

12.1.9. RISQUES INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

12.1.10. DEPENDANCE A L'EGARD DE PARTENAIRES STRATEGIQUES

Huis Clos est une chaîne entièrement intégrée, qui n'utilise pas de partenaires externes significatifs pouvant entraîner un risque important. La pose en sous traitance fait appel à une population atomisée, où aucun partenaire n'est significatif par rapport à l'ensemble des autres.

12.1.11. RISQUES PAYS

Les risques liés à l'expansion à l'international sont inexistant. Huis Clos n'a aucun magasin à l'étranger, le projet Espagne attendant la maturité et la consolidation de l'activité sur le territoire français.

12.1.12. RISQUES LIES A L'UTILISATION DE BREVETS

Huis Clos n'utilise aucun brevet dans son processus de fabrication, ce risque est inexistant.

12.1.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance des responsables et en l'état actuel des faits, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges, autres que ceux évoqués ci-dessus, ayant eu, ou bien susceptibles d'avoir, une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité et le résultat de la société et de ses filiales.

12.2. RISQUES PROPRES AU GROUPE

12.2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2009				2008			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	4 615	1 576	2 972	67	2 857	1 309	1 469	79
Emprunts liés aux Locations Financement	1 506	492	1 014		547	137	410	
Autres	2 708	2 697		11	5 552	2 946	2 600	6
Instruments Dérivés Passif	102		102					
Comptes courants d'associés	16	16			687		687	
Découverts Bancaires	305	305			272	272		
DETTES FINANCIERES	9 252	5 086	4 088	78	9 915	4 663	5 167	85
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	9 942	9 942			5 829	5 829		
DETTES FINANCIERES NETTES	-690	-4 856	4 088	78	4 086	-1 166	5 167	85

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 4,9 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans, pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, Logi Aluminium, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P (voir §10 des présentes).

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la progression du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

12.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement bancaire par taux et délais	31/12/2009			Echéancier Dette à taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	2 797		2 797			
moins de 5%	1 880	2 661	4 541	841	1 820	
5% à 7,5%	1 813		1 813			
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	6 489	2 661	9 150	841	1 820	

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 160 Ke sur l'exercice.

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 17 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2009			31/12/2008		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 003	-	-	964
Provision Départ en Retraite	-	-	(390)	-	-	(556)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	613	-	-	408

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

12.2.3. RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 454 K€
Dépréciation constatée :	0 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	2 454 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 954 K€

12.2.4. RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

13) COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

13a – Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il comprend trois administrateurs :

- René Bertin, né en 1948 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin), née en 1950 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Société SFPP, représentée par Jean Charles Galli, né en 1947 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il n'y a pas d'administrateur indépendant (non actionnaire du groupe Huis Clos).

Les autres mandats des administrateurs, sur les cinq dernières années, sont les suivants :

MANDATAIRE	SOCIETE	FONCTION(S)
Monsieur René BERTIN	Huis Clos SA Isoplas SAS Logi Fermetures SARL Logi Particulier SARL RB1 SCI Société Européenne de Chauffage SARL Isosud SAS HC Management SAS Altherm SAS Chaud Froid National SAS BG2P SAS Logi Aluminium SARL Groupe René Bertin SAS Groupe Bertin Immobilier SAS RB2 SCI Bertin Immobilier SCI	Président Directeur Général Représentant de HC Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président Gérant Président Président Gérant Gérant

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions versées ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice		
	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>René BERTIN, Président Directeur Général</u>		
Rémunérations versées (détail tableau 2)	347 349 euros	316 000 euros
Options attribuées	néant	néant
Actions de performance attribuées	néant	néant
TOTAL René BERTIN	347 349 euros	316 000 euros
TOTAL	347 349 euros	316 000 euros

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>René BERTIN, Président Directeur Général</u>		
Rémunération fixe	220 000 euros	200 000 euros
Rémunération variable	néant	néant
Rémunération exceptionnelle	115 000 euros	100 000 euros
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature	12 349 euros	16 000 euros
TOTAL René BERTIN	347 349 euros	316 000 euros

René BERTIN bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction au titre d'avantage en nature. Il a également bénéficié d'une rémunération exceptionnelle liée aux performances de développement du groupe.

Tableau 3 : Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants		
	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>Claudine BERTIN, Administrateur</u>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<u>Jean Charles GALLI, Administrateur</u>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL		

Tableau 4 : Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
TOTAL						

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées par assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		ETAT NEANT				
TOTAL						

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions Informations sur les options de souscription ou d'achat			
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date du conseil d'administration			
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux suivants : René BERTIN Claudine BERTIN Jean Charles GALLI	ETAT NEANT		
Point de départ d'exercice des options			
Date d'expiration			
Prix de souscription ou d'achat			
Modalités d'exercice			
Nombre d'actions souscrites à ce jour			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice			

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

ETAT NEANT

Tableau 10 : Contrats en faveur des dirigeants mandataires sociaux du groupe								
Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
René BERTIN Président Directeur Général Mandat du 30/05/2006 pour 6 ans jusqu'à Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.		X		X		X		X

13b – Direction Générale

La Direction Générale est assurée par :

- René BERTIN, Président Directeur Général, mandataire social.
- Jean Marc PLUTAU, Directeur Général, salarié non mandataire social.
- Eric PETIT, Directeur Général Adjoint (Finances), salarié non mandataire social.

La Direction Générale se réunit régulièrement et définit les aspects stratégiques de l'entreprise.

Elle s'appuie sur des cadres responsables des branches opérationnelles principales avec :

- Deux Directeurs Commerciaux encadrant la force de Vente et l'administration des ventes
- Un Directeur Technique National encadrant les services techniques
- Un Directeur Industriel encadrant l'ensemble des unités de production
- Un Directeur Ressources Humaines
- Un Directeur Juridique
- Un Directeur Communication & Marketing
- Un Directeur Achats et Développement produits
- Un Directeur Qualité et Satisfaction Clientèle
- Un Directeur Contrôle de Gestion
- Un Directeur Informatique
- Un Directeur Services Généraux

Cet ensemble de personnel d'encadrement se réunit régulièrement, au minimum tous les 15 jours, en comité opérationnel afin d'évoquer tous les problèmes organisationnels et prendre les mesures adéquates soumise à validation par la Direction Générale.

13c - Gouvernance

Le MEDEF et l'AFEP ont publié le 6 octobre 2008 des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil des Ministres du 7 octobre 2008 a précisé dans un communiqué son souhait que les conseils d'administration des entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), par courrier du 31 octobre 2008, a en conséquence invité les sociétés concernées à diffuser au public par les voies règlementaires et à mettre en ligne sur leur site internet au plus tard pour le 31 décembre 2008 la ou les décisions prises en la matière par leur conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni le 22 décembre 2008 pour statuer en la matière et apporter les réponses suivantes aux recommandations MEDEF et AFEP publiées le 6 octobre 2008 :

1. Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat de social

Aucun mandataire social n'est en possession d'un contrat de travail. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de nouvelles nominations.

2. Mettre définitivement un terme aux indemnités de départ abusives (parachutes dorés)

Aucun mandataire social ne bénéficie de clauses de cette nature.

Si tel devait être le cas, ces indemnités seront fixées par le conseil d'administration et répondront à des critères de performance. Les bénéficiaires n'y ouvriront droit qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement de telles indemnités est exclu si le mandataire social quitte la société de sa propre initiative pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Compte tenu du niveau raisonnable des rémunérations accordées aux mandataires sociaux et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, le conseil d'administration a pris la décision de conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre et a déclaré ne pas être en mesure d'appliquer la limite de deux ans de rémunération comme recommandée.

3. Renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Aucun mandataire social, ni aucun cadre dirigeant ne bénéficie de régimes supplémentaires de retraite. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce contexte et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels contrats.

4. Fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Aucun mandataire social ne bénéficie de plan options d'achat ou de souscription d'actions, ni d'attribution d'actions de performance. Seul le personnel d'encadrement du groupe a bénéficié de plans d'attributions gratuites d'actions, tous soumis à des conditions de performance. Les salariés bénéficient également d'un accord groupe de participation aux bénéfices.

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels plans.

5. Améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de suivre la présentation standardisée préconisée dans ses publications.

6. Suivi des recommandations

Dans leur rapport de gestion, les sociétés doivent déclarer si elles se réfèrent au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (octobre 2003) complété et précisé des présentes recommandations. Dans le cas contraire, elles devront expliquer les raisons pour lesquelles elles n'appliquent pas celles-ci.

Ce référentiel prévoit notamment :

- La nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants
- Un règlement intérieur du conseil d'administration
- Un système d'évaluation formalisé du conseil d'administration
- Une durée de mandat ne pouvant excéder quatre ans
- Une notice biographique du curriculum vitae des administrateurs à destination des actionnaires
- La constitution d'un comité de conseil du conseil d'administration
- La constitution d'un comité des comptes
- La constitution d'un comité des rémunérations
- La constitution d'un comité de sélection ou des nominations

Devant la complexité d'application de ce code pour une PME familiale, sans faire abstraction de la totalité des règles édictées, notamment des règles déontologiques et celles liées à l'intérêt de tous les actionnaires, le conseil d'administration réitère sa position prise sur ce sujet et publiée dans son document de référence ainsi que dans ses rapports financiers annuels, à savoir :

La société ne se conforme pas au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le conseil d'administration de la société considère que ce schéma de contrôle et d'évaluation s'intéresse en priorité à des entreprises dont les actionnaires sont totalement externes au fonctionnement opérationnel de la direction générale de celle-ci. Il est logique, dans cette configuration, que les dits-actionnaires mettent en place des systèmes de contrôle et d'évaluation conformes ou basés sur le référentiel français afin de se prémunir de tous risques potentiels.

- Le groupe Huis Clos est une PME à caractère familial, dont l'actionnaire principal (55% du capital et des droits de vote détenus indirectement par l'intermédiaire de la SAS BG2P) est également le Président Directeur Général. A ce titre, il contrôle pleinement le fonctionnement opérationnel de la société et est le seul mandataire social à bénéficier d'une rémunération.
- SFPP, aussi PME à caractère familial, détient, également par l'intermédiaire de la SAS BG2P, près de 28% du capital et des droits de vote de la société. Son représentant peut pratiquement être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu d'une activité professionnelle externe au groupe, sa détention de capital supérieure à 10% et sa durée de mandat supérieure à douze ans l'empêchant d'être qualifié comme tel au regard des recommandations AFEP-MEDEF.
- Ces deux actionnaires ainsi que l'épouse du Président Directeur Général détiennent plus de 85% du capital et forment la totalité du conseil d'administration de l'émetteur.

Dans ce contexte, le conseil d'administration, sans respecter l'intégralité des recommandations AFEP-MEDEF, s'estime être une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires. De plus, l'actionnaire principal est au cœur même du fonctionnement de l'entreprise, il peut ainsi se prémunir des risques potentiels qui seraient contraire à l'intérêt de l'émetteur et/ou de ses actionnaires.

14) INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Cette information est traitée au chapitre 12 des présentes et plus précisément au § 12.1.9

15) INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Evolution des effectifs présents à la clôture des exercices

	31/12/2009					31/12/2008					Ecart en Nombre
	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	
Cadres	44		10	34	38-10	40		10	30	40-12	4
Etam	408	21	115	293	33-07	468	48	159	309	32-10	-60
CADRE VRP	10			10	37-12	6			6	37-01	4
VRP	1 296	164	170	1 126	25-12	1 537	262	212	1 325	25-04	-241
Ouvriers	128	2	4	124	35-06	126	12	5	121	33-11	2
	1 886	187	299	1 587	28-08	2 177	322	386	1 791	27-09	-291

16) DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

(en Ke)	31/12/2009	31/12/2008
< à 1 mois	7 898	N/A
de 1 à 2 mois	5 008	
de 2 à 3 mois	2 540	
> à 3 mois	159	
DETTES FINANCIERES	15 605	

Par mesure de simplification, la décomposition des dettes fournisseurs est présentée par date de facturation plutôt que par date d'échéance, cette méthode permet de mieux apprécier le respect des obligations liées à la loi LME.

17) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales, le Groupe a enregistré un recul d'activité de 11% sur les 2 premiers mois de l'exercice 2010. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 26,5 Me contre 29,7 Me à même date sur l'exercice précédent.

Après accord reçu des services fiscaux pour la récupération des déficits fiscaux antérieurs, le groupe va opérer la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2010 des entités Isoplas et Logi aluminium compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures.

18) EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La Direction reste convaincue, même si ces mesures pèsent dans les charges et la rentabilité immédiate, que les relais de croissance primordiaux se trouvent dans une stratégie de développement géographique du réseau de distribution, du développement de sa gamme « produits », du développement du réseau « concessions Plein Jour », du recrutement et de la formation du personnel.

Le groupe comprend, au 31 décembre 2009, 160 magasins succursalistes à l'enseigne Huis Clos et prévoit d'atteindre un nombre total d'environ 200 magasins dans les 5 ans à venir. Parallèlement, le groupe développe sa branche « concessionnaires ».

Le contexte actuel de l'économie en général entraîne, et entrainera certainement encore pour une durée difficilement déterminable, une baisse du moral donc de consommation des ménages. Le groupe possède cependant des atouts pour alléger ces impacts en termes de croissance d'activité :

- Marché de la rénovation de l'habitat moins sensible à une baisse de consommation brutale
- Activité totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur d'investissements des ménages
- Possibilités d'extension de la gamme « produits » dans ce secteur d'activité (habitat individuel)
- Typologie de clientèle moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse en effet à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder, donc une clientèle orientée seniors qui peut consacrer un budget à la rénovation et au confort de son habitat.
- Démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable sur chiffre d'affaires.

Néanmoins, compte tenu d'un contexte économique difficile et de nouvelles dispositions fiscales défavorables au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries), la Direction du groupe reste prudente et prend pour objectif un maintien du volume d'activité sur l'exercice 2010. La priorité sera de privilégier la rentabilité, pour ce faire, il est convenu de limiter au mieux les investissements, de stabiliser le réseau de distribution et de reporter le programme d'ouvertures de nouvelles agences sur le 2ème semestre au vu des chiffres qui seront réalisés.

19) ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

19.1 Structure du capital de la société

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

19.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote. Par ailleurs, aucune clause d'une convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

19.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

19.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

19.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

19.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Par acte enregistré auprès du centre des impôts de Rouen le 24 décembre 2009, la société BG2P, actionnaire majoritaire, Jean Marc Plutau, Directeur Général et Eric Petit, Directeur Général Adjoint, ont pris ensemble un engagement collectif de conservation selon les conditions prévues par l'article 885 I bis du code général des impôts (plus communément connu sous les termes « Pacte Dutreil »). Cet engagement porte sur 600 650 actions Huis Clos qu'ils détiennent, soit 38,3% du capital et des droits de vote.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

19.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la société dans ce domaine ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

19.8 Pouvoirs du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Deux délégations d'augmentations de capital (une avec maintien du droit préférentiel de souscription et une avec suppression) ont été votées par l'assemblée générale du 11 juin 2008 et n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2009. Ces délégations, fixées pour 26 mois, prennent fin le 10 août 2010, aussi deux résolutions visant à reconduire ces dernières seront soumises à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites, existantes ou à émettre, en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social. Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2009.

Une résolution relative à un programme de rachat d'actions sera soumise à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

19.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Il existe des contrats conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour la société de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein du présent rapport.

19.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

20) AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER

Il nous apparaît opportun de vous proposer de mettre en place un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'assemblée Générale déciderait que les actions rachetées seraient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2009, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seront rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% sera calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

21) AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES QUI ADHERERAIENT A UN PEE OU A UN PPRESV ; RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ASSOCIES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 AL. 1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'assemblée générale déléguerait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en place, dans un délai maximum de douze (12) mois, un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail.

Il vous serait demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette augmentation de capital social emporterait suppression au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles. Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation serait fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons toutefois de ne pas voter favorablement la présente résolution.

22) RENOUELEMENT MANDATS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Les mandats de la société KPMG SA, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christian DE BRIANSON, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale. Nous vous proposons de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale, la nomination de la société KPMG AUDIT IS SAS sise à PARIS LA DEFENSE (92939) – Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et la société KPMG AUDIT ID SAS sise à PARIS LA DEFENSE (92939) – Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2015.

23) MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

Afin de répondre aux exigences de certains organismes et que notre clientèle puisse ouvrir droit à certaines aides et/ou subventions dans le domaine des énergies renouvelables, nous vous proposons de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale l'extension suivante de l'objet social de la société (Article 2 des statuts) :

« La fourniture et la pose d'équipements thermiques, climatiques ou sanitaires, d'équipements valorisant les sources d'énergie renouvelable »

23) AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Afin de mieux mettre les statuts de la société en corrélation avec la législation actuelle, nous vous proposons de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale les modifications rédactionnelles suivantes des articles 15 et 16 :

Article 15 :

En lieu et place de : « *Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégué, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 5 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.* »

Le texte suivant : « *Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre « la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégué, l'un de ses « administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote « supérieure au pourcentage fixé par les dispositions légales et réglementaires ou s'il s'agit « d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de « Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.* »

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 16 :

En lieu et place de : « *Tout actionnaire, sous réserve qu'il possède une action au moins pour les assemblées générales ordinaires annuelles ou convoqués extraordinairement et quel que soit le nombre de ses actions pour les assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire sous la condition d'une inscription dans les registres de la société cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.*»

Le texte suivant : « *Tout actionnaire, sous réserve qu'il possède une action au moins pour les assemblées « générales ordinaires annuelles ou convoqués extraordinairement et quel que soit le nombre « de ses actions pour les assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur justification de « son identité, de participer aux assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur « justification de son identité, de participer aux assemblées générales personnellement ou par « mandataire sous la condition d'une inscription en compte de leurs actions dans le délai fixé « par les dispositions légales et réglementaires.* »

Le reste de l'article reste inchangé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION ET LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLE L. 225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE) au 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous présente un rapport qui rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport, dont la rédaction ne s'est pas appuyée sur le guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence publié par l'AMF, a été communiqué à nos commissaires aux comptes qui vous présenteront, dans un rapport joint au rapport général sur les comptes, leurs observations.

I / Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin, né en 1948 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin), née en 1950 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli, né en 1947 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il n'y a pas d'administrateur indépendant (du groupe Huis Clos, de ses actionnaires ou dirigeants).

Les autres mandats des administrateurs sont les suivants :

<i>MANDATAIRE</i>	<i>SOCIETE</i>	<i>FONCTION(S)</i>
Monsieur René BERTIN	Huis Clos SA Isoplas SAS Logi Fermetures SARL Logi Particulier SARL RB1 SCI Société Européenne de Chauffage SARL Isosud SAS HC Management SAS Altherm SAS Chaud Froid National SAS BG2P SAS Logi Aluminium SARL Groupe René Bertin SAS Groupe Bertin Immobilier SAS RB2 SCI Bertin Immobilier SCI Moto Center 14 SCI Foncière Bertin SCI Sénior Village SARL Foncière One SARL Sénior Village One SCI Jacques III SARL Maya SARL Manoir III SARL Bertin Promotion SARL 2BRH SARL Car Wash BV SARL System Car Wash Distribution SAS	Président Directeur Général Représentant de HC Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président Gérant Président Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président

Compte tenu de la taille de la société, le conseil a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général. Les statuts ne prévoient en outre pas de limitations aux pouvoirs du président-directeur général par le conseil d'administration.

L'article L. 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, dispose qu'un comité spécialisé assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La société ne dispose pas d'un tel comité et s'en trouve exemptée en vertu de l'article L. 823-20, 4° dans la mesure où les fonctions assignées à ce comité spécialisé sont remplies par le conseil d'administration.

Travaux du conseil d'administration pendant l'exercice 2009

Le conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2009, le taux moyen de participation a atteint 100 %.

Lors de ces réunions, le conseil a notamment décidé :

- L'Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- L'Approbation du projet d'OPAS de la société BG2P et la note en réponse de la société Huis Clos
- L'Approbation de financements et garanties associées
- La distribution d'un dividende de 1,30 euros par action à la date du 9 juin 2009
- L'Arrêté des comptes du premier semestre 2009 ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- La prise de participation dans le capital de la société ISOSUD ;
- L'Octroi de garanties ;

II / Règles de Gouvernance appliquées par la société

Pour rappel, l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce invite les sociétés qui ne se réfèrent pas volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, à indiquer, dans le présent rapport, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et à expliquer les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 22 décembre 2008 pour statuer en la matière, a indiqué que la société n'entendait pas se référer au code de gouvernement d'entreprise résultant des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007, et octobre 2008.

Le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF prévoit notamment :

- La nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants
- Un règlement intérieur du conseil d'administration
- Un système d'évaluation formalisé du conseil d'administration
- Une durée de mandat ne pouvant excéder quatre ans
- Une notice biographique du curriculum vitae des administrateurs à destination des actionnaires
- La constitution d'un comité de conseil du conseil d'administration
- La constitution d'un comité des comptes
- La constitution d'un comité des rémunérations
- La constitution d'un comité de sélection ou des nominations

Devant la complexité d'application de ce code pour une PME familiale, sans faire abstraction de la totalité des règles édictées, notamment des règles déontologiques et celles liées à l'intérêt de tous les actionnaires, le conseil d'administration réitère sa position prise sur ce sujet et publiée dans son document de référence ainsi que dans ses rapports financiers annuels, à savoir :

La société ne se conforme pas au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le conseil d'administration de la société considère que ce schéma de contrôle et d'évaluation s'intéresse en priorité à des entreprises dont les actionnaires sont totalement externes au fonctionnement opérationnel de la direction générale de celle-ci. Il est logique, dans cette configuration, que les dits-actionnaires mettent en place des systèmes de contrôle et d'évaluation conformes ou basés sur le référentiel français afin de se prémunir de tous risques potentiels.

- Le groupe Huis Clos est une PME à caractère familial, dont l'actionnaire principal (55% du capital et des droits de vote détenus indirectement par l'intermédiaire de la SAS BG2P) est également le Président Directeur Général. A ce titre, il contrôle pleinement le fonctionnement opérationnel de la société et est le seul mandataire social à bénéficier d'une rémunération.
- SFPP, aussi PME à caractère familial, détient, également par l'intermédiaire de la SAS BG2P, près de 28% du capital et des droits de vote de la société. Son représentant peut pratiquement être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu d'une activité professionnelle externe au groupe, sa détention de capital supérieure à 10% et sa durée de mandat supérieure à douze ans l'empêchant d'être qualifié comme tel au regard des recommandations AFEP-MEDEF.
- Ces deux actionnaires ainsi que l'épouse du Président Directeur Général détiennent plus de 85% du capital et forment la totalité du conseil d'administration de l'émetteur.

Dans ce contexte, le conseil d'administration, sans respecter l'intégralité des recommandations AFEP-MEDEF, s'estime être une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires. De plus, l'actionnaire principal est au cœur même du fonctionnement de l'entreprise, il peut ainsi se prémunir des risques potentiels qui seraient contraire à l'intérêt de l'émetteur et/ou de ses actionnaires.

III / Contrôle interne et gestion des risques

Les procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- le bon fonctionnement des processus interne de la société et de ses filiales
- la fiabilité des informations financières

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Afin de définir les procédures à mettre en place, la démarche de contrôle interne a été la suivante :

- définition d'une cartographie des risques clés
- identification des risques opérationnels qui ont un impact sur la réalisation des objectifs de la société et du groupe
- gestion des priorités liées aux risques
- définition des actions correctives et les activités de contrôle appropriées.

La direction financière est la garante de l'adhésion du personnel aux procédures de contrôle interne. Elle veille à ce que les instructions soient diffusées et appliquées.

Pour ce faire, un manuel de procédures est mis à la disposition des membres du personnel, ainsi que des fiches techniques et des notes de service (intranet).

Par délégation, les responsables de service assurent la supervision des méthodes appliquées.

Le groupe Huis Clos est organisé en quatre pôles :

- un pôle industriel composé de quatre sites de production (2 sites pour la fabrication de Menuiseries PVC, 1 site pour la fabrication de Menuiseries Aluminium, et un site pour l'assemblage de Volets Roulants PVC et Aluminium)
- une structure d'approvisionnement en produits « énergies renouvelables » dont l'objet est de fournir au réseau de distribution, dans les meilleures conditions de marché, une gamme de produits compétitifs et de veiller à leur meilleure performance technologique

- un pôle commercial, composé d'un réseau intégré qui regroupe 160 agences, de près de 40 bases administratives et techniques, et d'un réseau de concessionnaires (30 à ce jour).
- un pôle central, externalisé auprès de la SAS BG2P holding animatrice et actionnaire majoritaire du groupe, qui regroupe tous les services du siège (services administratifs, financiers, ressources humaines, marketing, techniques...).

Les agences sont relativement autonomes dans leur gestion quotidienne qui consiste principalement à animer des équipes commerciales dans le respect des procédures établies. Des visites de contrôle des responsables hiérarchiques régionaux ou nationaux ont lieu régulièrement.

Les bases administratives régionales assurent l'enregistrement et le contrôle des contrats de ventes, ainsi que toutes les opérations directement liées à ceux-ci, qu'elles soient techniques ou financières jusqu'au terme de leur bon déroulement et à leur encaissement.

Les services comptables du siège contrôlent les informations enregistrées par les bases et enregistrent les autres flux.

Une séparation des fonctions permet d'assurer un cloisonnement des tâches favorable à un meilleur contrôle. Une distinction a donc été faite entre l'autorisation, l'exécution, l'enregistrement et le contrôle de la transaction.

Par ailleurs, l'accès aux systèmes d'informations fait l'objet d'autorisations nominatives.

Les systèmes informatiques utilisés sont pour l'essentiel des référentiels du marché :

- la comptabilité est gérée à l'aide d'un module ERP, générique, ou sur un logiciel standard, Sage
- la gestion commerciale a été développée sur un système interne, qui est utilisé depuis de nombreuses années et dont la fiabilité a été prouvée
- la gestion de production est assurée par un logiciel du marché, Easy Win, utilisé par d'autres acteurs du marché de la menuiserie

Les résultats comptables sont arrêtés mensuellement au niveau de la société et du groupe, selon un planning défini, et font l'objet d'une analyse présentée en comité de direction.

La consolidation légale est effectuée à chaque fin de semestre civil, selon un planning défini avec les différentes filiales. Un manuel de consolidation qui regroupe les principales règles définies en interne est mis à la disposition de chaque service comptable concerné. Les différences de traitement et de méthodes sont documentées et contrôlées.

Description des procédures de contrôle interne mise en place

Les procédures mises en place doivent garantir raisonnablement la fiabilité des informations financières.

Les principales procédures de contrôle interne appliquées concernent les domaines suivants :

- Ventes / clients :
 - La formation des commerciaux insiste sur le respect d'une charte de déontologie nécessaire dans le domaine de la vente directe.
 - La gestion du CA et des soldes clients passe par un outil informatique de gestion commerciale commun à l'ensemble des agences, et dont les informations sont reprises dans le logiciel comptable, par intégration directe.
 - Le contrôle du CA est effectué chaque mois au niveau de chaque région, puis du service comptable, lequel rapproche le CA comptable de celui de la gestion commerciale.
 - Le contrôle mensuel des stocks permet de valider la césure du CA, des achats et des charges à payer en rapport avec le CA.
 - Un contrôle de la marge de chaque affaire permet de valider la cohérence de l'ensemble.
 - Les transactions non routinières (remises, avoirs...) font l'objet d'autorisations spécifiques.
 - Les modifications tarifaires sont décidées par le service marketing qui s'assure de leur suivi.
 - Toute émission d'avoirs relatifs au chiffre d'affaires fait l'objet d'une demande préalable à un supérieur hiérarchique et au responsable du service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les relances clients respectent un cadre procédural précis et sont sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques des services commerciaux et techniques.
 - Les réclamations clients sont suivies par le service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les créances à plus d'un an font l'objet d'une analyse et sont dépréciées en conséquence.

- Achats / fournisseurs :
 Tout achat fait l'objet d'une procédure qui permet de respecter la séparation des tâches suivantes : l'accord de la commande, la réception et le contrôle des biens et des services, le contrôle des factures, l'autorisation de règlement, le paiement des factures.
 Le référencement des fournisseurs est assuré par le service achats et passe par la consultation de plusieurs fournisseurs, avec la comparaison de leurs gammes de produits, de leurs services et de leurs tarifs.
 Le volume d'achat des principaux fournisseurs fait l'objet d'une circularisation et d'un rapprochement avec la comptabilité, notamment afin de valider les RFA.
- Stocks
 Les stocks font l'objet de deux inventaires annuels afin de contrôler leur existence.
 Les prix unitaires sont régulièrement vérifiés afin de s'assurer d'une valorisation correcte.
 Les stocks qui ne sont plus utilisés sont identifiés à chaque inventaire et font l'objet d'une dépréciation en conséquence.
- Immobilisations
 Les immobilisations sont recensées sur un outil informatique ad hoc qui permet le recensement des actifs par famille et par lieu géographique.
 L'ensemble des investissements fait l'objet d'autorisations pour l'engagement de la dépense.
 Des inventaires physiques ont lieu ponctuellement afin de valider l'existence physique des immobilisations.
- Trésorerie
 Il existe une séparation de fonctions entre l'accord du bon à payer et le règlement de l'achat du bien ou du service concerné.
 Les banques font l'objet de rapprochements mensuels avec la comptabilité.
 Il n'existe pas de caisses dans la société et dans le groupe.
- Provisions pour risques et charges
 Ces provisions recouvrent aussi bien les risques juridiques que les risques opérationnels.
 Leur recensement s'effectue par un service juridique qui constitue des dossiers nécessaires à la détermination des provisions.
 Une collaboration étroite avec des avocats et des juristes permet d'asseoir leur évaluation.
- Engagements hors bilan
 Leur recensement et leur suivi sont sous la responsabilité de la direction financière.

Procédures de gestion des risques mises en place

Les principaux risques auxquels la société est confrontée ont été identifiés et décrits dans le rapport de gestion, au chapitre 12.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière revient à la direction financière. Celle-ci arrête le calendrier de l'information comptable et financière, s'assure du respect des normes et méthodes comptables en vigueur et met en place les procédures de contrôle interne destinés à fiabiliser cette information.

La direction financière assure par ailleurs le lien avec les commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration qui est chargé, conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce, du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

IV / Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies à l'article 16 des statuts et par les dispositions du Code commerce.

V / Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour mémoire, le MEDEF et l'AFEP ont publié le 6 octobre 2008 des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil des Ministres du 7 octobre 2008 a précisé dans un communiqué son souhait que les conseils d'administration des entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), par courrier du 31 octobre 2008, a en conséquence invité les sociétés concernées à diffuser au public par les voies réglementaires et à mettre en ligne sur leur site internet au plus tard pour le 31 décembre 2008 la ou les décisions prises en la matière par leur conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni le 22 décembre 2008 pour statuer en la matière et apporter les réponses suivantes aux recommandations MEDEF et AFEP publiées le 6 octobre 2008 :

1. Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat de social

Aucun mandataire social n'est en possession d'un contrat de travail. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de nouvelles nominations.

2. Mettre définitivement un terme aux indemnités de départ abusives (parachutes dorés)

Aucun mandataire social ne bénéficie de clauses de cette nature.

Si tel devait être le cas, ces indemnités seront fixées par le conseil d'administration et répondront à des critères de performance. Les bénéficiaires n'y ouvriront droit qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement de telles indemnités est exclu si le mandataire social quitte la société de sa propre initiative pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Compte tenu du niveau raisonnable des rémunérations accordées aux mandataires sociaux et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, le conseil d'administration a pris la décision de conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre et a déclaré ne pas être en mesure d'appliquer la limite de deux ans de rémunération comme recommandée.

3. Renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Aucun mandataire social, ni aucun cadre dirigeant ne bénéficie de régimes supplémentaires de retraite. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce contexte et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels contrats.

4. Fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Aucun mandataire social ne bénéficie de plan options d'achat ou de souscription d'actions, ni d'attribution d'actions de performance. Seul le personnel d'encadrement du groupe a bénéficié de plans d'attributions gratuites d'actions, tous soumis à des conditions de performance. Les salariés bénéficient également d'un accord groupe de participation aux bénéfices.

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels plans.

5. Améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de suivre la présentation standardisée préconisée dans ses publications.

VI / Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont reprises dans le rapport de gestion (section 19).

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 20 avril 2010.

Le Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a final upward stroke.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2009	31/12/2008
GOODWILL	2.5 - 2.13 - 4 - 5.1	9 481	9 001
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.6 - 2.13 - 5.2	695	637
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.7 - 2.13 - 5.2	12 568	10 326
ACTIFS FINANCIERS	2.8 - 5.3	857	810
CREANCES A LONG TERME			
ACTIF D'IMPOTS EXIGIBLES	5.4		1 620
ACTIF D'IMPOTS DIFFERES	5.4	668	206
ACTIFS NON COURANTS (1)		24 270	22 600
STOCKS	2.9 - 5.5	6 680	8 046
CREANCES CLIENTS & AUTRES DEBITEURS	2.10 - 5.6 - 5.13	13 104	11 961
AUTRES ACTIFS	2.11 - 5.7	6 135	7 850
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2.12 - 5.11	9 942	5 829
AUTRES CREANCES	2.11 - 5.8	2 816	3 048
ACTIFS COURANTS (2)		38 678	36 734
TOTAL DES ACTIFS (1+2)		62 948	59 334
CAPITAL SOUSCRIT	2.14 - 3.4	1 568	1 553
RESERVES CONSOLIDEES		9 212	3 606
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 665	6 770
ACTIONS PROPRES	2.14 - 3.4	-2 454	-3 557
CAPITAUX PROPRES (3)		11 991	8 372
PROVISIONS A LONG TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 741	2 006
DETTES D'IMPOTS DIFFERES			
DETTES FINANCIERES A LONG TERME	2.17 - 5.11	4 073	5 250
INSTRUMENTS DERIVES PASSIF	2.4	102	
PASSIFS NON COURANTS (4)		5 917	7 256
PROVISIONS A COURT TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 869	1 985
DETTES FINANCIERES A COURT TERME	2.17 - 5.11	5 077	4 664
DETTES FOURNISSEURS & AUTRES CREDITEURS	2.18 - 5.12	20 521	20 711
DETTES FISCALES	2.19	3 648	2 378
DETTES SOCIALES	2.19	13 501	13 574
AUTRES DETTES	2.19	423	392
PASSIFS COURANTS (5)		45 040	43 705
PASSIFS COURANTS & NON COURANTS (4+5)		50 956	50 960
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (3+4+5)		62 948	59 334

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2009	31/12/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.20	188 467	181 495
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET EN COURS		84	73
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE		4 541	4 641
ACHATS CONSOMMES		-43 255	-42 640
CHARGES DE PERSONNEL	5.10 - 5.14 - 5.19 - 5.21	-86 612	-79 594
CHARGES EXTERNES	5.22	-49 230	-45 886
IMPOTS ET TAXES		-4 330	-3 958
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5.2	-2 558	-1 920
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		1 423	
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-2 144	-1 415
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		6 387	10 796
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS			
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES			
VARIATION DE PERIMETRE			
RESULTAT OPERATIONNEL		6 387	10 796
PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE		41	154
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		-443	-345
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.16	-401	-190
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
AUTRES CHARGES FINANCIERES		-23	-47
CHARGE (-) ou PRODUIT (+) D'IMPÔT	2.21 - 5.15	-2 298	-3 789
RESULTAT DE LA PERIODE		3 665	6 770
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros) (1)	2.23 - 5.20	2,47	4,74
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	2.23 - 5.20	2,41	4,58

(1) Nombre moyen d'actions sur l'exercice 2009 = 1 568 000 - 80 378 (autodétention) soit 1 487 622 actions nettes.

Nombre moyen d'actions sur l'exercice 2008 = 1 543 208 - 114 912 (autodétention) soit 1 428 296 actions nettes.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS & PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT NET		3 665	6 770
Ecart de Conversion			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Impôts			
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en Capitaux Propres			
Résultat net et des gains et des pertes comptabilisés directement en Capitaux Propres		3 665	6 770
Dont part du groupe		3 665	6 770
Dont part des intérêts minoritaires			

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en KE)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	3 665	6 770
Attributions d'Actions Gratuites	461	544
Amortissements	2 558	1 920
Provisions	-397	734
Variation Valorisation des Instruments Dérivés	102	
Actualisation Financière et Dépréciation des actifs financiers	22	24
Impôt non exigible (dont les impôts différés)	-363	3 206
Plus ou Moins Values sur sorties de périmètre		
Plus ou Moins Values de cession d'immobilisations	-9	639
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 039	13 838
Variation nette :		
Stock	1 545	-1 874
Créances clients & autres débiteurs	11	-786
Autres actifs financiers	1 283	-2 215
Autres créances d'exploitation	235	-286
Fournisseurs et comptes rattachés	-825	807
Dettes Fiscales	1 279	779
Dettes Sociales	-157	4 460
Autres dettes	31	174
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 402	1 059
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	9 440	14 897
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5 162	-5 313
Acquisitions d'actifs financiers	-187	-206
Cessions d'immobilisations	410	216
Cessions d'actifs financiers	120	68
Incidence des entrées de Périmètre (a)	-433	-9 032
Incidence des sorties de Périmètre (b)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	-5 253	-14 265
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 852	
Ajustements		
Actions propres	1 346	-2 311
Augmentation capital		
Comptes Courants d'Associés	-1 085	-2 262
Souscription d'emprunts	4 728	6 703
Remboursements d'emprunts	-4 876	-2 256
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-1 739	-125
Flux net d'impôt payé ou remboursement reçu (4)	1 620	-197
Variation de trésorerie (B) - (A) = (1) + (2) + (3) + (4)	4 069	309
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture (A)	5 557	5 248
Trésorerie à l'actif du bilan	9 942	5 829
Découverts bancaires (voir § 5.11 des annexes)	-316	-272
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture (B)	9 626	5 558

(a) Incidences des Entrées de Périmètre	Prix d'Acquisition	450	10 390
	Trésorerie Acquisée	-17	-1 358
	Incidence Nette	433	9 032

(b) Incidences des Sorties de Périmètre	Prix de Cession		
	Trésorerie Versée		
	Incidence Nette		

Etat des variations des capitaux propres (en Ke)

Etat des variations des capitaux propres	Part du groupe							Total Capitaux propres
	Capital social	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	
Capitaux propres au 31/12/2007	1 500	5 528	(1 246)	(2 415)		3 367		3 367
Changement de méthode comptable								
Capitaux propres au 31/12/2007 corrigés	1 500	5 528	(1 246)	(2 415)		3 367		3 367
Opération sur capital (1)	53	(49)		(4)				
Paiements fondés sur des actions				544		544		544
Opération sur titres autodétenus			(2 310)			(2 310)		(2 310)
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				6 770		6 770		6 770
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6 770		6 770		6 770
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31/12/2008	1 553	5 479	(3 556)	4 896		8 372		8 372
Changement de méthode comptable								
Capitaux propres au 31/12/2008 corrigés	1 553	5 479	(3 556)	4 896		8 372		8 372
Opération sur capital (2)	15	(5 227)		5 212				
Paiements fondés sur des actions				461		461		461
Opération sur titres autodétenus			1 102	243		1 345		1 345
Dividendes				(1 852)		(1 852)		(1 852)
Résultat net de l'exercice				3 665		3 665		3 665
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 665		3 665		3 665
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31/12/2009	1 568	252	(2 454)	12 625		11 991		11 991

(1) Afin d'honorer deux plans d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à deux augmentations de capital, l'une en date du 14 février 2008 à hauteur de 43 500 euros, la seconde en date du 18 juin 2008 à hauteur de 9 500 euros. Ces augmentations de capital ont été réalisées par création de 53 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation à due concurrence sur primes d'émission.

(2) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2009	2008
Actions détenues au 1er janvier	114 912	38 933
Nombre d'actions acquises	38 284	85 796
Nombre d'actions cédées	72 818	9 817
Actions détenues à la clôture	80 378	114 912
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,954	32,004
Cours moyen des achats de l'exercice	29,157	30,675
Cours moyen des ventes de l'exercice	35,575	33,589
Cours moyen d'achat à la clôture	30,53	30,95
Valeur à l'ouverture (en Ke)	3 557	1 246
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	1 116	2 632
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	2 219	321
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 454	3 557

Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2009

1 Informations générales

Activité du Groupe

La société, créée en 1990, cotée au marché Eurolist d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » et de radiateurs à inertie.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1400 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008, le groupe Huis Clos a maintenu sur l'exercice 2009 un rythme de croissance raisonnable en signant près de 4% de progression, dans une période économique des plus troubles. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'élève à 188,5 Me contre 181,5 Me en 2008.

Le groupe a dû faire face à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », cette suppression a engendré une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 50% sur ce type de matériel, 17 Me en valeur soit 9% du CA global. Le développement de nouveaux produits a permis de limiter la baisse du CA « énergies renouvelables » à moins de 20%. Ces derniers représentent désormais 24% du CA contre 31% sur l'exercice 2008. Contrairement à cette baisse, les produits historiques « menuiseries » sont venus fortement compenser cette décroissance en enregistrant une progression de près de 15%..

L'exercice 2009 a également connu l'ouverture de 10 magasins complémentaires, le groupe comptait au 31 décembre 160 agences commerciales en France.

L'exercice 2009 enregistre un bénéfice courant de 6,1 Me contre 10,6 Me pour l'exercice 2008, accusant ainsi un recul de 43%. L'intégration dans le périmètre du groupe des sociétés « Logi Industrie », « Logi Aluminium » et « Isosud » dégrade ce résultat à hauteur de 0,8 Me. Ainsi, à périmètre comparable, le résultat courant recule de 3,7 Me soit 35%.

Le résultat a été fortement dégradé par la baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau de distribution a perdu 18 Me de CA sur ces produits, perte de CA directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 50% à 40% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Par application d'une marge sur coûts variables de l'ordre de 30%, la perte de résultat liée au recul de cette gamme « produits » est de plus de 5 Me.

Le développement de nouveaux produits et une forte progression du CA des produits historiques « menuiseries » (+15%) ont permis de compenser cette perte de CA. Cependant le plan de recrutement, fin 2008 début 2009 de 350 commerciaux supplémentaires destinés à dynamiser les prises de commandes, a été pris à contrepied par la suppression des incitations fiscales importantes évoquées ci-dessus. Le temps de réajustement nécessaire au rééquilibrage des effectifs a généré un surcoût de l'ordre de 3 Me réduisant d'autant la rentabilité nette du réseau de distribution.

Chaud Froid National, importateur et distributeur des produits « énergies renouvelables » subit directement cette baisse d'activité, son résultat est ainsi en recul de 1,3 Me.

Les sites industriels bénéficient de la hausse de volume des produits « menuiseries » mais leur hausse de résultat est neutralisée à hauteur de 50% par l'effet de palier lié à l'intégration de 3 nouvelles unités de production.

Huis Clos a procédé, le 1^{er} janvier 2009, à une opération de croissance externe en reprenant 100% des titres de la SAS Isosud, société basée en région lyonnaise. Cette société, fabricante de menuiseries PVC, faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme).

Le paiement s'est effectué comptant sur ressources propres.

Les valeurs comptables immédiatement avant le regroupement d'entreprises sont les suivantes :

<i>BILAN au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	Isosud
Actifs Non Courants	180
Trésorerie & Equivalents	17
Actifs Courants	1 443
TOTAL DES ACTIFS	1 640
Dettes Financières	856
Passifs Courants	735
TOTAL DES PASSIFS	1 591
Prix d'acquisition des titres	450
Actifs - Passifs	50
Goodwill estimé (en milliers d'euros)	400

Le groupe a également procéder à une fusion des entités Isoplas et Logi industrie, compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures. Cette fusion a pris effet au 1^{er} janvier 2009.

Evènements postérieurs à la période

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales, le Groupe a enregistré un recul d'activité de 11% sur les 2 premiers mois de l'exercice 2010. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 26,5 Me contre 29,7 Me à même date sur l'exercice précédent.

Après accord reçu des services fiscaux pour la récupération des déficits fiscaux antérieurs, le groupe va opérer la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2010 des entités Isoplas et Logi aluminium compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation du groupe n'est à signaler.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

- Normes IFRS Utilisées :
Les états financiers consolidés du groupe Huis Clos ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.
- Normes nouvellement publiées et applicables au 1^{er} janvier 2009
 - IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » : Le groupe applique cette norme à l'ouverture de l'exercice 2009, un nouvel état « Etat du résultat net et des gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais intégré en complément du compte de résultat consolidé.
 - IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : Depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Président qui est le principal décideur opérationnel du groupe. L'analyse antérieure basée sur une analyse des risques et rentabilité des états financiers (IAS 14) avait conduit le groupe à considérer qu'il était mono secteur. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats et les résultats par action (voir § 5.17 des présentes).
 - IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » : Le groupe applique cette norme à l'ouverture de l'exercice 2009, cette dernière a eu un impact défavorable sur le résultat de l'ordre de 200 Ke net d'impôt, par l'affectation en frais généraux des coûts de mise en place dans l'exercice d'un financement de 5,2 Me.
 - Les autres normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes.
- Normes applicables postérieurement au 31 décembre 2009
Les impacts des normes applicables postérieurement à la clôture de l'exercice ne sont pas connus à ce jour.
- Nouvelle réglementation fiscale au 1^{er} janvier 2010
La loi de finance 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entreprises françaises à la taxe professionnelle, à compter de 2010, et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :
 - La cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.
Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 avril 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes.

2.2 Principes

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels du dernier exercice clos. Elles ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont présentées en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Le Groupe HUIS CLOS, ci-après nommé le Groupe, désigne la société HUIS CLOS, ci-après nommée la société, et ses filiales.
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux arrêtés et retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Les états financiers des entités dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, sont intégrés « ligne à ligne » dans les états financiers consolidés. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité.

Le groupe ne comprend que des sociétés consolidées par intégration « ligne à ligne » (voir §4 – Périmètre de consolidation).

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

2.3 Estimations

La préparation des états financiers consolidés en normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les impôts différés actifs (annexe 2.21 et 5.4)
- Les frais de développement immobilisés (annexe 2.6 et 5.2)
- Les dépréciations d'actifs (annexe 2.13)
- Les provisions (annexe 2.15 et 5.9)
- Les avantages au personnel (annexe 2.16 et 5.10)

Au 31 décembre 2009, la Direction a plus particulièrement examiné ses estimations concernant :

- a) Les « goodwill » d'un montant total de 9.5 Me générés par l'entrée dans le périmètre du groupe de plusieurs de ses filiales, Société Européenne de Chauffage « SEC » 0,5 Me en 2006, Chaud Froid National 7,4 Me en janvier 2008, Logi Industrie 1,1 Me Logi Aluminium 0,1 Me en juillet 2008 et Iso Sud 0.4 Me en janvier 2009. Un test de dépréciation a été effectué sur la base d'un business plan à horizon 5 ans. Celui-ci permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation (voir § 2.13 des présentes).
- b) L'évaluation de l'avantage en faveur du personnel de plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Conseil d'Administration. Ceux-ci portent, à la clôture de l'exercice, sur 101 500 titres, 43 500 ont été définitivement attribués à la date du 14 février 2008, 9 500 à la date du 18 juin 2008 et 15 000 à la date du 19 février 2009, 33 500 actions gratuites ont été attribuées après clôture de l'exercice le 15 février 2010, selon les conditions du règlement du plan. Une charge de personnel de 1 811 Ke, correspondant à l'évaluation faite par un actuaire de cet avantage, est étalée sur la période d'acquisition des droits et comptabilisée en contrepartie d'un compte de réserves. Celle-ci a un impact de 461 Ke sur le résultat de l'exercice 2009 mais aucun effet sur le montant net des capitaux propres.
- c) L'activation des impôts différés dont la récupération, sur la capacité bénéficiaire des deux prochains exercices, a été appréciée à partir d'un business plan à horizon « cinq ans ».

2.4 Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Instruments financiers dérivés

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable existante ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 160 Ke sur l'exercice. La valeur de marché des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.5 Goodwill

Les goodwill (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

2.6 Immobilisations incorporelles

Les éléments constituant des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en § 2.13 Dépréciation des actifs).

Logiciels de gestion : Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement sur une durée comprise entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés car ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet)

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales).

Droits aux baux :

Les droits aux baux sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.7 Immobilisations corporelles

Les éléments identifiables dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 2.13 Dépréciation des actifs).

Le coût d'un actif produit par le groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les contrats de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont retraités et figurent en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie une dette financière. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Les contrats de « Location Longue Durée » qui touchent essentiellement le matériel de transport n'ayant pas pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont imputés en charge courante.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- bâtiments et constructions : Gros œuvre 20 à 40 ans
- agencements, aménagements des constructions : Agencements divers 10 ans ; Peintures 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage :
machines industrielles 15 ans, outillage industriel 8 à 20 ans, outillage à main 3 ans
- agencements, aménagements divers :
agencements des magasins 7 ans, autres agencements entre 5 et 10 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- meuble de bureau : 10 ans.

2.8 Actifs financiers

Ce poste comprend essentiellement les cautions ou dépôts de garantie versés dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée du bail concerné a été retenue comme période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé à la clôture de l'exercice est de 4.74 % contre 5.11% sur l'exercice précédent.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend :

- Les stocks de matières premières sont valorisés sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production sont valorisés sur la base du coût de production, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Le faible niveau de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. D'autre part, le turnover des matières premières est suffisamment important pour éviter la création de stocks « morts » significatifs.

2.10 Créances clients

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de l'ancienneté des créances et du résultat des relances effectuées.

2.11 Autres actifs financiers

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des éventuelles pertes de valeurs.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, ainsi que les valeurs mobilières de placement qui ne concerne que de la trésorerie.

2.13 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations à durée de vie indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de valeur à la clôture de l'exercice. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel tel que transmis au principal décideur opérationnel (DPO). Ces secteurs, déclinés par typologie d'activité, correspondent à ceux arrêtés au regard de la norme IFRS 8, à savoir :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Logi Aluminium, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité égale au montant des cash flow futurs actualisés, basés sur des prévisions à 5 ans auxquels s'ajoutent une valeur terminale évaluée à partir du dernier cash flow actualisé à l'infini.

Concernant les UGT incluant un « goodwill » et des immobilisations à durée de vie indéterminée, les tests de dépréciation effectués ont permis de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

Les principales hypothèses clés, sur lesquelles la direction du groupe a fondé ses projections de flux, sont les suivantes :

- Les estimations ont pris pour base l'analyse des comptes annuels 2006 à 2009, elles ont été déterminées sur la base d'hypothèses significatives traduisant la situation future estimée la plus probable, à leur date d'établissement, à savoir mars 2010.
- Les progressions de chiffre d'affaires se sont principalement basées sur le développement géographique du réseau commercial par l'ouverture de 40 nouvelles agences à fin 2014, 4 en 2010, 6 en 2011 puis 10 sur chacune des trois dernières années. La part du CA « énergies renouvelables », 24% en 2009, a été considérée en recul sur les exercices 2010 à 2012 compte tenu de la suppression du crédit d'impôt sur la pompe à chaleur « air-air » qui, selon nos estimations, provoquera encore une chute de l'ordre de 30% de ce CA sur les trois prochains exercices, compensée par une légère progression des ventes de pompes à chaleur « air-eau » mais surtout par l'extension de la gamme « produits » à une autre prestation de type « économies d'énergies », l'isolation des combles lancée en 2009. A 5 ans, la part du CA « énergies renouvelables » s'établit à 22% du CA total.
- La marge brute a été déterminée sur la base d'une analyse historique des comptes annuels 2006 à 2009, en conservant les mêmes ratios par structure de gamme « produits » toutes augmentations de matières premières semble pouvoir se répercuter au consommateur final.
- Les frais de personnel ont fait l'objet, sur la base d'une analyse des comptes annuels 2008 et 2009, et des différents modes de rémunération, d'une dissociation entre parties fixes et parties variables. Un taux d'indexation de 2,5% a été retenu sur les parties fixes des frais de personnel. Les parties variables, majoritairement commissions destinées à la force de vente, ont été budgétées au prorata de la progression du volume d'activité. Le niveau des effectifs a été pris en compte au regard de ratios de productivité individuelle déterminés sur l'analyse historique des exercices 2006 à 2009.
- Les frais généraux retenus ont pris pour base l'analyse de l'antériorité des sites existants et ont été indexés d'un coefficient d'inflation de 2%. Les charges fixes ont fait l'objet d'une étude « poste par poste » intégrant des événements liés à l'évolution de la structure du groupe. Ainsi, toutes les charges fixes liées directement aux locaux immobiliers ont été indexées, en sus du taux d'inflation retenu, au prorata du nombre des nouveaux locaux attendus par rapport à l'existant au 31 décembre 2009.
- Le budget accordé au poste « publicité » a été réduit et ajusté au niveau d'activité projeté.
- Les autres postes ont fait l'objet, pour partie d'une indexation au volume d'activité et d'une indexation au taux d'inflation retenu.

Eléments de valorisation

- Un taux de croissance de 1,00% a été utilisé pour extrapoler les flux au-delà de la période de 5 ans couverte par le business plan.
- Le taux d'actualisation appliqué est de 12,26%
- Des tests de sensibilité, encadrant un taux de croissance minoré jusqu'à 0,50% et un taux d'actualisation majoré jusqu'à 14,26%, ont été effectués. Dans cette hypothèse, la plus pénalisante, les valeurs d'utilité restent supérieures aux valeurs des UGT. Un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé ne pourrait conduire à une dépréciation.

2.14 Capital

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué, à la clôture de l'exercice, de 1 568 000 actions au prix nominal d' 1 euro. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2009, le Groupe détenait 80 378 actions de la société.

2.15 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », une provision calculée sur une analyse historique des fournitures de pièces ou produits en SAV par la filiale Chaud Froid National a été comptabilisée pour un montant de 91 Ke. Aucune analyse historique ne permet d'évaluer de façon certaine les coûts de main d'œuvre associés au SAV « produits énergies renouvelables » aussi aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

2.16 Avantages au personnel

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : *"le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)."*

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2009	31/12/2008
OAT France 15 ans / 25 ans	4,00% / 4,24 %	3,68% / 3,92%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,24 %	0,24%
Indice € Composite AAA (15 ans)	4,50%	4,87%
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans	4.74 %	5,11%

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2009 à 4.74 %. L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,37%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 5.10 des présentes.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur. Ce changement d'estimation a été affecté en écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause. L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2009. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 959 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 569 Ke.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuair, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période de deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2009

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2009	2008
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		36 398
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		40 512
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044	14 603	89 963
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	859 729	446 512	377 012
TOTAUX	124 500	101 500					1 792 136	461 115	543 885

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation de formation équivalente à 50% du salaire imposable.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2009 pour l'ensemble des salariés du groupe, s'élève à la somme de 496 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.17 Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.18 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.19 Dettes fiscales, dettes sociales & autres dettes

L'ensemble de ces dettes est évalué à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.20 Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

2.21 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une entité fiscale unique ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

2.22 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Président Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel.

Ces secteurs sont déclinés par typologie d'activité :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Logi Aluminium, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

2.23 Résultat par action

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

3 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 265 Ke contre 1 093 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture a également été souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

La dette financière nette, dont les chiffres détaillés figurent au § 5.11 des présentes, s'élève à (792) Ke à la clôture de l'exercice contre 4 086 Ke à la clôture de l'exercice précédent. En nette amélioration de 4,9 Me, la dette financière est principalement impactée par un emprunt bancaire de 2,6 Me et un crédit vendeur de 2,6 Me liés à l'acquisition de Chaud Froid National. Ce crédit vendeur est payable en avril 2010, il fait l'objet d'un financement complémentaire par emprunt bancaire, soit un financement total de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, Logi Aluminium, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, LOGI ALUMINIUM, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunt de 612 K€ à l'origine présentant un solde de 530 K€ à la clôture de l'exercice
Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé
Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2
Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 2 600 K€ à l'origine présentant un solde de 2 340 K€ à la clôture de l'exercice
Dettes financières nettes / Fonds propres > 0,30
Dettes financières nettes / Ebitda > 0,80
Cash flow libre / Service de la dette > 1

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 4,9 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés, avant application de celle-ci, à 60 jours, 60 jour le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie dégagés sur ressources propres, à indexer sur la progression du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les dettes financières contractées sur la base d'un taux variable (voir § 5.11 des présentes) s'élèvent à 2 661 Ke à la clôture de l'exercice. Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable existante ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 160 Ke sur l'exercice.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2009			31/12/2008		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 033	-	-	964
Provision Départ en Retraite	-	-	(390)	-	-	(556)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	643	-	-	408

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

3.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date (voir §8 du rapport de gestion 2009). La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais près de 85% du contrôle du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen terme. A cette fin, le conseil d'administration envisage de poursuivre l'utilisation d'attribution d'actions gratuites à des membres du personnel.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 10 décembre 2009, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du groupe. Elle est désormais fortement influencée par les engagements financiers pris par l'actionnaire principal lors de la réalisation de son offre publique en juin 2009. Le montant des dividendes est proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'acompte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Devant les engagements financiers pris par BG2P, actionnaire majoritaire à plus de 85%, la distribution de dividendes, sur les bases de la composition actuelle du capital, sera de l'ordre de 3 euros par action pour les exercices 2011 à 2016.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale statuant sur l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2009 la distribution d'un dividende de 2,50 euros par action, soit un montant global de l'ordre de 3,8 Me abstraction faite des actions auto-détenues.

4 Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CFN SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
LOGI ALUMINIUM SARL	100%	LIGNE A LIGNE	49125649100011	76700 Harfleur	100%
ISO SUD SAS	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	69280 Sainte Consoce	100%
HUIS CLOS Espagne	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités s'adressent également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupe le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos et s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Isoplas, spécialisée dans la fabrication de menuiseries en aluminium dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ISOSUD est une SAS qui gère une unité de production de menuiseries en PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adresse majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Cette unité peut au besoin compléter la capacité de production nécessaire au réseau de distribution.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

LOGI INDUSTRIE SAS intégrée au groupe au cours de l'exercice 2008 et spécialisée, comme ISOPLAS, dans la production de menuiseries en PVC a été fusionnée avec cette dernière au 1^{er} janvier 2009.

VARIATION DE PERIMETRE

Huis Clos a procédé, au cours des exercices 2008 et 2009, à plusieurs opérations de croissance externe.

1. Achat, le 2 avril 2008, de son fournisseur de produits « énergies renouvelables », Chaud Froid National.

Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} janvier 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Sécurisation de la source d'approvisionnement des produits « énergies renouvelables »
- Maîtrise des technologies sur un secteur très innovant
- Accession au marché B to B auprès d'une clientèle de professionnels existante et à développer
- Intégration verticale de la marge dégagée par CFN

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 5 Me (prix ferme), assorti d'un Earn Out de 3 Me révisable si les objectifs 2008 et 2009 sont atteints. Le paiement s'effectue en 3 fois, à raison d'une échéance de 2,8 Me versée à la signature et d'un crédit vendeur pour le solde versable à raison de 50% en avril 2009 et 50% en avril 2010.

La réalisation en 2008 et en 2009 d'un résultat supérieur à celui prévu au contrat d'acquisition a ouvert droit aux cédants à un complément de prix de 420 Ke, 340 Ke au titre de 2008 ont été réglés en avril 2009 et 80 Ke au titre de 2009 sont payables sur avril 2010. Ce dernier complément de prix est venu compléter le goodwill à l'actif du bilan au 31/12/2009 en contrepartie d'une dette financière équivalente.

2. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité complémentaire de production de menuiseries PVC, Logi Industrie.

Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Pérennisation des besoins en capacité de production industrielle
- Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
- Extension du site par possibilité d'acquisition d'un terrain situé entre les sites Isoplas et Logi Industrie (Plateforme logistique, rapprochement Logi Fermetures)
- Intégration d'un personnel formé à la fabrication évitant ainsi la mise en route d'une équipe de production de nuit
- Division des risques (pannes machines, incendie...) avec 2 sites de production distincts.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 2 Me (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

3. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité de production de menuiseries Aluminium, Logi Aluminium.

Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
- Extension de la fabrication aux menuiseries aluminium jusqu'alors sous-traitée.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 50 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

4. Achat, le 1^{er} janvier 2009, d'une unité de production de menuiseries PVC, Isosud.

Basée en région lyonnaise, cette société faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

Détail des acquisitions 2008 et 2009 et goodwill y afférent :

<i>BILANS d'ouverture dans le groupe (en milliers d'euros)</i>	<i>(en</i>	Chaud Froid National	Logi Industrie	Logi Aluminium	Isosud	Totalité
Actifs Non Courants		172	708	139	180	1 199
Trésorerie & Equivalents		1 607	-	-	17	1 624
Actifs Courants		3 730	2 815	256	1 443	8 244
TOTAL DES ACTIFS		5 509	3 523	395	1 640	11 067
Dettes Financières		113	576	322	856	1 867
Passifs Courants		4 249	1 911	169	735	7 065
TOTAL DES PASSIFS		4 362	2 488	491	1 591	8 932
Prix d'acquisition des titres		8 420	2 000	50	450	10 920
Fonds de commerce à l'actif		68	152	-	-	221
Actifs - Passifs		1 147	1 035	(96)	50	2 136
Goodwill dégagé (en milliers d'euros)		7 341	1 117	146	400	9 005

5 Notes annexes

5.1 Goodwill

Goodwill	2007	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2008	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2009
Valeurs brutes	476	8 185	340				9 001	400	80				9 481
Dépréciation													
VALEURS NETTES	476	8 185	340				9 001	400	80				9 481

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	2007	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2008	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2009
Goodwill	476	8 185	340				9 001	400	80				9 481
Frais de développement	1 921	79	148		523		1 625	23	165	22	157		1 678
Autres postes immob. incorporelles	263		172				435		121				556
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 660	8 264	660		523		11 061	423	366	22	157		11 715
Constructions, agencements et aménagements	5 487		2 111		707		6 891	32	1 891	468	475		8 807
Installations techniques, outillage	3 865	1 927	1 203		123		6 799	576	1 547	219	1 314		7 828
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	4 092	1 229	1 022		1 417		4 999	57	1 165		584		5 637
En cours	428		656		375		709		194	-709			194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 872	3 156	4 992		2 621		19 398	665	4 797	-22	2 372		22 465
	16 532	11 420	5 652		3 144		30 459	1 088	5 162		2 529		34 180

Amortissements (en K€)	2007	Entrée Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périètre	2008	Entrée Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périètre	2009
Goodwill													
Frais de développement	1 444	58	262		518		1 247	23	172		129		1 313
Autres postes immob. incorporelles	147		26				173		49				222
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 591	58	288		518		1 420	23	221		129		1 535
Constructions, agencements et aménagements	2 407		637		572		2 472	22	853		320		3 027
Installations techniques, outillage	1 774	1 562	421		95		3 625	423	595		1 218		3 425
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	2 635	837	574		1 105		2 978	41	889		461		3 447
En cours													
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 816	2 399	1 632		1 772		9 074	487	2 337		1 999		9 900
	8 407	2 457	1 920		2 290		10 494	510	2 558		2 128		11 435

Valeurs Nettes (en K€)	2007						2008						2009
Goodwill	476						9 001						9 481
Frais de développement	477						378						365
Autres postes immob. incorporelles	116						262						334
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 069						9 641						10 180
Constructions, agencements et aménagements	3 080						4 419						5 780
Installations techniques, outillage	2 091						3 174						4 403
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	1 457						2 021						2 190
En cours	428						709						194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 056						10 323						12 565
	8 125						19 964						22 745

Les immobilisations, intégrées dans les tableaux ci-dessus, relevant de contrats de location financement sont les suivantes :

Valeurs brutes (en K€)	2007	Entrée Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périmètre	2008	Entrée Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périmètre	2009
Installations techniques, outillage	2 152	617	257				3 026	267	1 029		347		3 975
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	291	234	287		131		681	14	256		120		831
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 443	851	544		131		3 707	281	1 285		466		4 806

Amortissements (en K€)	2007	Entrée Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périmètre	2008	Entrée Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périmètre	2009
Installations techniques, outillage	957	445	178				1 580	236	245		323		1 738
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	393	125	78		248		348	4	230		97		486
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 350	570	256		248		1 928	240	476		420		2 224

Valeurs Nettes (en K€)	2007					2008						2009
Installations techniques, outillage	1 195					1 446						2 237
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	-102					333						345
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 093					1 779						2 582

Échéances restant dues (en K€)	2007					2008						2009
Capitaux restant dûs	46					547						1 506
Intérêts restant dûs	1					75						162
TOTALITE	47					622						1 669

5.3 Actifs financiers

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2007	Entrées Périmètre	Acq.	Actual.	Sorties	Sorties Périmètre	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Actual.	Sorties	Sorties Périmètre	2009
Valeurs brutes	798	29	206		68		964	2	187		120		1 033
Dépréciation													
Actualisation Financière	-121			-33			-154		-22				-176
VALEURS NETTES	677	29	206	-33	68		810	2	187	-22	120		857

5.4 Actifs d'Impôt Différé & Exigible

	2009	2008
Carry Back		1 560
IFA et Acomptes Versés		60
Sur Différences Temporelles d'Imposition	306	<4>
Sur Report Déficitaire	362	210
Valeur nette	668	1 826

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 362 Ke provenant des déficits reportables de 2 filiales récemment acquises et restées en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu de la rentabilité du groupe.

5.5 Stocks

	2009	2008
Matières premières	2 572	3 162
Produits finis et en cours	4 262	4 943
Valeur brute	6 834	8 105
Matières premières	3	3
Produits finis et en cours	152	56
Dépréciation	155	60
Matières premières	2 569	3 159
Produits finis et en cours	4 111	4 887
Valeur nette	6 680	8 046

5.6 Clients

	2009	2008
Créances clients et autres débiteurs	14 369	13 053
Valeur brute	14 369	13 053
Créances clients et autres débiteurs	1 265	1 092
Dépréciation	1 265	1 092
Créances clients et autres débiteurs	13 104	11 961
Valeur nette	13 104	11 961

5.7 Autres actifs

	2009	2008
Créances sociales	478	392
Créances fiscales	1 611	3 169
Débiteurs divers	4 401	4 506
Valeur brute	6 490	8 435
Débiteurs divers	355	217
Dépréciation	355	217
Créances sociales	123	392
Créances fiscales	1 611	3 169
Débiteurs divers	4 401	4 289
Valeur nette	6 135	7 850

5.8 Autres créances

	2009	2008
Avance sur Commissions (1)	2 327	2 714
Charges constatées d'avance divers	489	334
Total	2 816	3 048

(1) Ce montant représente un mois d'avance de commissions versé lors de l'entrée d'un VRP et récupéré à son départ, ainsi que les commissions payées sur des contrats non posés à la clôture de l'exercice.

5.9 Provisions

Détail des provisions sur les deux derniers exercices	2009			2008		
	Montants	Court Terme	Long Terme	Montants	Court Terme	Long Terme
Litiges Commerciaux	408	408	-	618	618	-
SAV	2 047	695	1 351	2 152	702	1 450
Litiges Salariés	766	766	-	626	626	-
Engagement retraite (voir § 5.10)	390		390	556		556
Divers		-		39	39	
TOTAUX	3 610	1 869	1 741	3 991	1 985	2 006

Mouvements de l'exercice 2008	31/12/07	Entrées Périètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périètre	31/12/08
Litiges Commerciaux	619		117	119			617
SAV	1 624		528				2 152
Litiges Salariés	471		425	270			626
Engagement Retraite (voir § 5.10)	468	51	73	36			556
Divers	24		15				39
TOTAUX	3 206	51	1 158	425	-	-	3 990

Mouvements de l'exercice 2009	31/12/08	Entrées Périètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périètre	31/12/09
Litiges Commerciaux	617		421	631			409
SAV	2 152		87	193			2 047
Litiges Salariés	626	3	502	366			765
Engagement Retraite (voir § 5.10)	556	14	118	299			390
Divers	39		3	42			0
TOTAUX	3 990	17	1 132	1 529	-	-	3 610

5.10 Avantages au personnel

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/N-1	Variations de périmètre	Impacts LME 2008 sur 31/12/N-1	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (-) Pertes (+) actuariels	Valeur des droits en fin d'exercice
31/12/2009	556	14		-331	59	14	77	390
31/12/2008	468	51	-85	-39	67	23	71	556
31/12/2007	396			-32	66	17	21	468

La valorisation des engagements de retraite au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié	Mise à la retraite par l'employeur
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	4.74 %	5.11 %	4.70 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 486 Ke au lieu de 390 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 96 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 315 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 75 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 390 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 316 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 74 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 60 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 463 Ke créant ainsi une charge de 73 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 489 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 65 ans ou à 393 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 99 Ke ou de 3 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 959 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 569 Ke (Voir § 2.16 des présentes annexes).

5.11 Dettes financières

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2009				2008			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	4 615	1 576	2 972	67	2 857	1 309	1 469	79
Emprunts liés aux Locations Financement	1 506	492	1 014		547	137	410	
Autres	2 708	2 697		11	5 552	2 946	2 600	6
Instruments Dérivés Passif	102		102					
Comptes courants d'associés	16	16			687		687	
Découverts Bancaires	305	305			272	272		
DETTES FINANCIERES	9 252	5 086	4 088	78	9 915	4 663	5 167	85
Trésorerie & Equivalents de trésorerie (1)	9 942	9 942			5 829	5 829		
DETTES FINANCIERES NETTES	(690)	(4 856)	4 088	78	4 086	(1 166)	5 167	85

(1) correspond exclusivement à de la trésorerie

Mouvements des deux derniers exercices	31/12/07	Entrées Péri-mètre	Souscriptions	Rembour-sements	31/12/08	Entrées Péri-mètre	Souscriptions	Rembour-sements	31/12/09
Emprunts bancaires	4 210	104	612	2 066	2 857		3 350	1 593	4 614
Emprunts liés aux Locations Financt	45	138	544	180	547	11	1 285	337	1 506
Autres	11		12	11	12		120	12	120
Crédits Vendeurs s/Acquisition CFN			5 540		5 540		80	2 940	2 680
Comptes courants d'associés	2 429	520		2 262	687			671	16
Découverts bancaires	256		16		272		44		316
DETTES FINANCIERES	6 951	761	6 724	4 518	9 915	11	4 879	5 553	9 252

Répartition de l'endettement bancaire par taux	2009			2008		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
à 0%	2 797		2 797	5 640		5 640
moins de 5%	1 880	2 661	4 541	375		375
5% à 7,5%	1 813		1 813	2 941	959	3 900
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	6 489	2 661	9 150	8 956	959	9 915

5.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	2009	2008
Fournisseurs	15 605	17 464
Avances et acomptes reçus	4 916	3 247
Total	20 521	20 711

5.13 Instruments financiers

RISQUE DE CREDIT

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par type de clients est la suivante :

	2009	2008
Clients « Particuliers »	9 455	7 912
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	988	1 490
Clients « Autres »	3 926	3 651
Total du poste Clients	14 369	13 053

La créance individuelle la plus élevée, à la clôture de l'exercice, par nature de typologie « client » est la suivante :

	2009	2008
Clients « Particuliers »	50	50
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	122	133
Clients « Autres »	277	170

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances	2009			2008		
	Particuliers	Conc. PJ	Autres	Particuliers	Conc. PJ	Autres
Antérieures à 1 mois	2 503	770	1 294	4 421	364	2 035
de 1 mois à 3 mois	1 885	55	1 461	1 652	415	1 060
de 3 mois à 6 mois	947	-	157	545	-	219
de 6 mois à 12 mois	539	401	279	598	78	65
Supérieures à 12 mois	844	51	271	696	655	272
TOTAUX	6 716	1 275	3 462	7 912	1 489	3 651

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice

	Créances douteuses TTC		Provisions pour dépréciation des créances douteuses			
	2009	2008	Initiales	Dotations	Reprises	Finales
Particuliers	644	584	554	274	217	611
Concessionnaires PJ	573	632	529	209	259	479
Autres	208	172	144	108	78	174
TOTAUX	1 426	1 389	1 227	591	553	1 265

Le Groupe comptabilise également, sur la base de ses créances commerciales, une provision SAV pour finitions de chantier (voir § 2.15 et § 5.9)

RISQUE DE LIQUIDITE : Voir au § 3.2 des présentes.

5.14 Effectifs

Evolution des effectifs présents fin décembre 2009 et fin décembre 2008

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Iso Sud		CFN		Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Cadres	37	14	1		6	4	1			19	1	1	2		6	4	54	46
Etam	264	316		2	42	27	6	7		14	75	74	1		20	18	408	468
VRP	1 296	1 535		1						1							1296	1537
Ouvriers					104	82	15	15					9				128	126
Total	1 597	1 865	1	3	152	113	22	22	0	34	76	75	12		26	22	1886	2177

5.15 Impôts

	31/12/09	31/12/08
Résultat Consolidé de la Période	3 665	6 770
IS Exigible	2 661	583
Variation IS Différé	- 363	3 206
Résultat Conso Avant impôt	5 963	10 559
Charges non déductibles	329	196
Attributions d'Actions Gratuites	461	544
Base Fiscale	6 753	11 298
% Impôt	33,33%	33,33%
Impôt (Base x Taux)	2 251	3 778
Contribution sociale 3,3%	65	
Ajustements IS s/Exercices Antérieurs	- 3	11
Crédits d'Impôt	- 15	
Différences de taux		
Impôt Consolidé	2 298	3 789

5.16 Résultat financier

	2009	2008
Intérêts Emprunts	- 237	- 235
Intérêts Crédits Baux	- 70	- 14
Intérêts C/Courants	- 1	- 3
Agios Bancaires	- 51	- 92
Intérêts dettes diverses		
Produits Financiers	60	154
Total	- 299	- 190

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 160 Ke sur l'exercice.

L'activité du groupe est exercée exclusivement en France. Il n'existe aucun actif ni passif monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de la clôture. Il n'existe donc aucun risque de change.

5.17 Secteurs opérationnels

Le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au principal décideur opérationnel (DPO). Ces secteurs, déclinés par typologie d'activité, correspondent à ceux arrêtés au regard de la norme IFRS 8, à savoir :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Logi Aluminium, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

Chiffre d'Affaires et Résultats sectoriels

(en Ke)	Distribution	Fabrication	2009	Distribution	Fabrication	2008
CA Total	180 676	36 708	217 384	174 742	33 141	207 883
CA Clients Externes	180 676	7 791	188 467	174 742	6 753	181 495
CA Autres Secteurs		28 917	28 917		26 388	26 388
Résultat Sectoriel	2 331	1 334	3 665	5 996	774	6 770

Actifs sectoriels

(en Ke)	Distribution	Fabrication	2009	Distribution	Fabrication	2008
Total Actifs	62 285	19 032	81 317	59 719	20 602	80 321
dont Externes	50 043	12 904	62 948	46 524	12 810	59 334
dont Autres Secteurs	12 242	6 127	18 369	13 195	7 792	20 988

Bilan Actifs & Passifs sectoriels

ACTIF	Distribution	Fabrication	2009	PASSIF	Distribution	Fabrication	2009
Actifs Incorporels	7 856	2 240	10 096	Capitaux & Réserves	9 356	1 423	10 779
Actifs corporels	8 060	4 508	12 568	Résultat de l'exercice	2 331	1 334	3 665
Actifs financiers	782	155	937	Actions Propres	-2 454		-2 454
Actifs Immobilisés	16 698	6 903	23 601	CAPITAUX PROPRES	9 233	2 757	11 990
Impôt Différé Actif	576	93	669	Provisions	3 365	246	3 611
ACTIFS NON COURANTS	17 274	6 996	24 270	Dettes Financières	6 986	2 267	9 253
Actifs courants	23 422	5 313	28 735	Autres dettes courantes	30 653	7 441	38 094
Trésorerie	9 347	596	9 943	TOTAL DES PASSIFS	50 237	12 711	62 948
ACTIFS COURANTS	32 769	5 909	38 678				
TOTAL DES ACTIFS	50 043	12 905	62 948				

ACTIF	Distribution	Fabrication	2008	PASSIF	Distribution	Fabrication	2008
Actifs Incorporels	7 854	1 784	9 637	Capitaux & Réserves	3 709	1 450	5 159
Actifs corporels	6 677	3 649	10 326	Résultat de l'exercice	5 997	774	6 770
Actifs financiers	664	146	810	Actions Propres	-3 557		-3 557
Actifs Immobilisés	15 195	5 579	20 774	CAPITAUX PROPRES	6 149	2 223	8 372
Impôt Différé Actif	1 724	102	1 826	Provisions	3 343	648	3 991
ACTIFS NON COURANTS	16 919	5 681	22 600	Dettes Financières	8 653	1 261	9 914
Actifs courants	24 948	5 957	30 905	Autres dettes courantes	28 954	8 102	37 056
Trésorerie	4 656	1 172	5 829	TOTAL DES PASSIFS	47 099	12 235	59 334
ACTIFS COURANTS	29 605	7 129	36 734				
TOTAL DES ACTIFS	46 524	12 810	59 334				

5.18 Engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	520	1 820		2 340
Cautions	171	2 640	67	2 878
contrats de leasing	492	1 014		1 506
Autres				
Total	1 184	5 474	67	6 724

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunt de 612 K€ à l'origine présentant un solde de 530 K€ à la clôture de l'exercice
Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé
Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2
Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 2 600 K€ à l'origine présentant un solde de 2 340 K€ à la clôture de l'exercice
Dettes financières nettes / Fonds propres > 0,30
Dettes financières nettes / Ebitda > 0,80
Cash flow libre / Service de la dette > 1

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

5.19 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Monsieur René BERTIN	347 349 euros	316 000 euros
Madame Claudine BERTIN	-	-
Monsieur Jean Charles GALLI	-	-
TOTAL	347 349 euros	316 000 euros

Le Président Directeur Général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction au titre d'avantage en nature. Il a également bénéficié d'une rémunération exceptionnelle de 115 Ke liée aux performances de développement du groupe. La rémunération des mandataires sociaux ne comporte aucun autre élément variable.

Aucun engagement de toute nature, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages quelconques, n'est prévu au bénéfice des mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement dans leur fonction.

5.20 Résultat par action

	31/12/09	31/12/08
Nombre d'actions composant le Capital Social	1 568 000	1 543 208
Nombre d'actions propres à la clôture	- 80 378	- 114 912
Nombre net d'actions (1)	1 487 622	1 428 296
Attributions d'actions en cours	33 500	49 500
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 521 122	1 477 796
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	3 733	6 770
Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)	2.51	4.74
Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)	2.45	4.58

5.21 Opérations entre parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du conseil d'administration, au nombre de 3, et les membres de la direction générale, également au nombre de 3, en ce compris le Président Directeur Général également administrateur et Président du conseil.

Certains de ces dirigeants bénéficient des programmes d'attribution d'actions gratuites.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Avantages à court terme	1	919	987
Avantages à long terme	2	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	3	-	-
Jetons de présence		-	-
Cotisations aux Régimes spéciaux à prestations définies		-	-
Cotisations aux régimes sociaux	4	358	408
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-
Paievements en actions	5	336	421
TOTAUX		1 613	1 816

- 1) Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- 2) Les avantages à long terme comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés
- 3) Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi (pensions de retraite, assurance vie,...)
- 4) Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittées au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécial supplémentaire.
- 5) Paievements en actions : Ce montant correspond à la charge comptabilisée dans l'exercice au titre des différents programmes d'attribution d'actions gratuites destinées aux dirigeants concernés.

Les administrateurs de la société détiennent, à la clôture de l'exercice, 85,5% des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités. Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice. Ces transactions, détaillées ci-dessous, ont été opérées à des conditions habituelles de marché.

Sens Groupe Huis Clos vers parties liées (Produits courants)

SAS Groupe Bertin Investissement (Prestations de services)	66 Ke
SARL System Car Wash Distribution (Prestations de services)	22 Ke

Sens parties liées vers Groupe Huis Clos (Charges courantes)

SCI Foncière Bertin (Location Immobilière Centre de formation)	87 Ke
SCI RB2 (Location Immobilière de 2 agences Huis Clos)	73 Ke
SCI Moto Center 14 (Location Immobilière d' 1 agence Huis Clos)	28 Ke
SCI Bertin Immobilier (Location Immobilière du Siège Social Huis Clos)	196 Ke
SARL Gallieni (Location Immobilière des locaux industriels)	575 Ke
SAS Groupe Bertin Investissement (Rétrocession de frais financiers)	84 Ke
SAS BG2P (Prestations Administratives et d'Encadrement)	1 148 Ke

5.22 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Montants en euros HT <i>Prestations effectuées au cours de l'exercice prises en charge au compte de résultat</i>	KPMG SA 5 Avenue Dubna 14209 HEROUVILLE Saint Clair				SCP JEHANNO / OPUS 3.14 1091 chemin de Clères 76230 BOISGUILLAUME				KPMG SA 70 rue Charles Laffitte 76063 LE HAVRE cedex				DAVEC 30 Avenue Jean Jaurès 76 300 Sotteville			
	Montants		%		Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit																
☞ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
a) Emetteur	57 700	73 079	100%	100%	53 111	61 360	56%	58%			0%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%	42 396	44 524	44%	42%	9 000	10 938	100%	100%	10 019	5 253	100%	100%
☞ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
a) Emetteur			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous-totaux	57 700	73 079	100%	100%	95 507	105 884	100%	100%	9 000	10 938	100%	100%	10 019	5 253	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
☞ Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
☞ Autres			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous-totaux	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAUX	57 700	73 079	100%	100%	95 507	105 884	100%	100%	9 000	10 938	100%	100%	10 019	5 253	100%	100%

Etat des honoraires par entité sociale	Montants		%		Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Huis Clos SA	57 700	73 079	100%	100%	53 111	61 360	56%	58%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Isoplas SAS			0%	0%	12 000	12 000	13%	11%			0%	0%			0%	0%
Logi Fermeture SARL			0%	0%	8 133	8 015	9%	8%	1 800		0%	16%			0%	0%
Logi Particulier SARL			0%	0%	4 080	6 691	4%	6%			0%	0%			0%	0%
HC Management SAS			0%	0%	5 900	5 800	6%	5%			0%	0%			0%	0%
Altherm SAS			0%	0%	7 200	12 018	8%	11%			0%	0%			0%	0%
Chaud Froid National SAS			0%	0%			0%	0%			0%	0%	10 019	5 253	100%	100%
ISO SUD					5 083		5%	0%								
Logi Industrie SAS			0%	0%			0%	0%	9 000	9 138	100%	84%			0%	0%
TOTAUX	57 700	73 079	100%	100%	95 507	105 884	100%	100%	9 000	10 938	100%	100%	10 019	5 253	100%	100%

Comptes sociaux 2009 - SA Huis Clos

ACTIF	31/12/2009			31/12/2008	PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
	BRUT	AMTS/PROV.	NET	NET			
Capital souscrit non appelé ⁽⁰⁾					CAPITAUX PROPRES		
ACTIF IMMOBILISE					Capital Social	1 568 000	1 553 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					Primes Emission Fusion Apport		5 283 911
Frais Etablissement					Ecart de Réévaluation		
Frais Recherche et Développement					Réserve Légale	156 800	100 000
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 197 820	987 381	210 440	65 103	Réserves Statutaires ou Contractuelles		
Fonds Commercial	578 034	222 683	355 351	457 246	Réserves Réglementées		
Ecart d'Acquisitions					Autres Réserves	3 563 672	1 484 773
Autres Immobilisations Incorporelles					Réserves de conversion		
Avances Acomptes s/ Imm. Incorporelles					Report à Nouveau		(6 167 139)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					RESULTAT DE L'EXERCICE	5 320 653	4 885 878
Terrains					Subventions d'Investissement		
Constructions	8 253 023	2 853 281	5 399 742	4 027 313	Provisions Réglementées		
Install. Techniques, Matériel Outillage	229 978	133 254	96 724	72 793	Différences de consolidation		
Autres Immobilisations Corporelles	2 505 204	1 246 269	1 258 936	1 040 666	Autres Réserves de consolidation		
Immobilisations en Cours	188 975		188 975	467 879	TOTAL (1)	10 609 124	7 140 423
Avances Acomptes s/ Imm. Corporelles					AUTRES FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Produit Emissions Titres Participatifs		
Participations mises en Equivalence					Avances Conditionnées		
Autres Participations	10 046 108		10 046 108	9 516 108	TOTAL (2)		
Créances rattachées à des Participations					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres Titres Immobilisés					Provisions pour Risques	1 217 815	651 359
Prêts					Provisions pour Charges	1 956 000	2 034 741
Autres Immobilisations Financières	810 387		810 387	773 835	TOTAL (3)	3 173 815	2 686 100
TOTAL (1)	23 809 530	5 442 867	18 366 663	16 420 944	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Emprunts Obligataires Convertibles		
STOCKS					Autres Emprunts Obligataires		
Matièresières, Approvisionnements	290 070		290 070	367 488	Emprunts Dettes Ets de Crédit	6 224 725	1 845 930
En Cours de Production de Biens					Emprunts Dettes Financières Divers	1 100 551	6 402 503
En Cours de Production de Services					Avances Acomptes s/ Commandes en cours	4 594 934	3 160 950
Produits Intermédiaires et Finis	2 049 005		2 049 005	2 265 049	Fournisseurs et Comptes Rattachés	16 822 207	17 512 736
Marchandises					Dettes Fiscales et Sociales	13 873 134	11 958 152
Avances Acomptes s/ Commandes					Dettes s/ Imm. et Comptes Rattachés		138 044
CREANCES					Autres Dettes	286 381	356 541
Clients et Comptes Rattachés	9 311 381	610 855	8 700 526	7 358 578	COMPTES DE REGULARISATION		
Autres Créances	13 590 721	355 334	13 235 387	15 399 828	Produits Constatés d'Avance		
Capital Souscrit Appelé non versé					TOTAL (4)	42 901 932	41 374 857
DIVERS					Ecarts de Conversion Passif		
Valeurs Mobilières de Placement	33 500		33 500	3 049 176	TOTAL (5)		
Actions propres	2 453 967		2 453 967				
Autres titres							
Disponibilités	8 478 415		8 478 415	3 340 595			
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges Constatées d'Avance	2 757 883		2 757 883	2 999 722			
TOTAL (2)	38 964 942	966 189	37 998 753	34 780 436			
Charges à Répartir ⁽³⁾	358 780	39 324	319 456				
Primes Rembt Obligations ⁽⁴⁾							
Ecarts de Conversion Actif ⁽⁵⁾							
TOTAL GENERAL (0 à 5)	63 133 252	6 448 380	56 684 872	51 201 379	TOTAL GENERAL (1 à 5)	56 684 872	51 201 379

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2009		31/12/2008	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes Marchandises				
Production Vendue Biens				
Production Vendue Services	172 345 554		165 855 783	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	172 345 554	100%	165 855 783	100%
Production Stockée				
Production Immobilisée	86 951		46 610	
Subventions Exploitation Recues	29 787		119 933	
Reprises s/ Amts et Provisions et Transferts Charges	1 352 184		761 377	
Autres Produits	4 447 211		4 211 876	
	178 261 688		170 995 579	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats Marchandises				
Variation Stocks Marchandises				
Achats Matièresières et Approvisionnements	46 626 150		46 445 611	
Variation Stocks Matièresières	293 463		(545 351)	
Autres Achats et Charges Externes	50 810 865		47 242 504	
Impôts et Taxes	3 287 090		3 099 052	
Salaires et Traitements	52 208 035		47 754 793	
Charges Sociales	18 403 904		17 018 268	
Dotations Amts et Prov	3 019 078		2 143 744	
Autres Charges	938 024		869 128	
	175 586 609		164 027 750	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 675 079	1,6%	6 967 830	4,2%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits Financiers de Participations	3 249 900			
Produits Autres Valeurs Mobilières				
Autres Intérêts Produits Assimilés	384 641		418 391	
Reprises s/ Provisions	541 235			
Différences Positives Change				
Produits Nets Cessions V.M.P	383 110		19 570	
	4 558 886		437 961	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations Financières Amts et Provisions	215 710		546 654	
Intérêts et Charges Assimilés	203 161		197 567	
Différences Négatives Change				
Charges Nettes Cessions V.M.P	12 126		10 683	
	430 997		754 904	
RESULTAT FINANCIER	4 127 889	2,4%	(316 942)	(0,2%)
RESULTAT COURANT	6 802 968	3,9%	6 650 887	4,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits Except. s/ Opérations de Gestion			30 000	
Produits Except. s/ Opérations de Capital	11 952		2 191 132	
Reprises s/ Amortissements et Provisions				
	11 952		2 221 132	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges Except. s/ Opérations de Gestion	2 635		2 409 292	
Charges Except. s/ Opérations de Capital	231 448		2 532 686	
Dotations Except. Amortissements et Provisions				
	234 083		4 941 978	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(222 132)	(0,1%)	(2 720 846)	(1,6%)
Participation des salariés				
Charge (+) ou Produit (-) d'Impôt	1 260 183	0,7%	(955 837)	(0,6%)
TOTAL PRODUITS	182 832 525		174 610 510	
TOTAL CHARGES	177 511 872		169 724 631	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Produits - Charges)	5 320 653	3,1%	4 885 878	2,9%

Etat des variations des capitaux propres

Etat des variations des capitaux propres	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Prime d'Emission	Report à nouveau	Résultats non distribués	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2007	1 500	100	1 485	5 337	(13 006)	6 839	2 255
Augmentation de capital (1)	53			(53)			
Affectation Résultat N-1					6 839	(6 839)	
Résultat de la période						4 886	4 886
Solde au 31/12/2008	1 553	100	1 485	5 284	(6 167)	4 886	7 141
Augmentation de capital (2)	15		(15)				
Affectation Résultat N-1		57	2 094	(5 284)	6 167	(4 886)	(1 852)
Résultat de la période						5 321	5 321
Solde au 31/12/2009	1 568	157	3 564	0	0	5 321	10 609

(1) Afin d'honorer deux plans d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à deux augmentations de capital, l'une en date du 14 février 2008 à hauteur de 43 500 euros, la seconde en date du 18 juin 2008 à hauteur de 9 500 euros. Ces augmentations de capital ont été réalisées par création de 53 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation a due concurrence sur primes d'émission.

(2) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation a due concurrence sur les réserves.

Annexe aux comptes sociaux au 31/12/2009

1 1- Informations générales

Activité de la Société

La société, créée en 1990, cotée au marché Eurolist d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » et de radiateurs à inertie.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1400 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé une progression annuelle de 36% en 2007 et de 30% en 2008, le groupe Huis Clos a maintenu sur l'exercice 2009 un rythme de croissance raisonnable en signant près de 4% de progression, dans une période économique des plus troubles. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'élève à 172,3 Me contre 165,9 Me en 2008.

La société a dû faire face à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », cette suppression a engendré une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 50% sur ce type de matériel, 17 Me en valeur soit 10% du CA total. Le développement de nouveaux produits a permis de limiter la baisse du CA « énergies renouvelables » à moins de 20%. Ces derniers représentent désormais 24% du CA contre 31% sur l'exercice 2008. Contrairement à cette baisse, les produits historiques « menuiseries » sont venus fortement compenser cette décroissance en enregistrant une progression de près de 15%..

L'exercice 2009 a également connu l'ouverture de 10 magasins complémentaires, la société comptait au 31 décembre 160 agences commerciales en France.

L'exercice 2009 enregistre un résultat d'exploitation de 2,7 Me contre 7 Me pour l'exercice 2008, accusant ainsi un recul de 61%. La perception de dividendes des filiales pour 3,25 Me ramène le résultat courant à hauteur de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation a été fortement dégradé par la baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau de distribution a perdu 18 Me de CA sur ces produits, perte de CA directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 50% à 40% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Par application d'une marge sur coûts variables de l'ordre de 30%, la perte de résultat liée au recul de cette gamme « produits » est de plus de 5 Me.

Le développement de nouveaux produits et une forte progression du CA des produits historiques « menuiseries » (+15%) ont permis de compenser cette perte de CA. Cependant le plan de recrutement, fin 2008 début 2009 de 350 commerciaux supplémentaires destinés à dynamiser les prises de commandes, a été pris à contrepied par la suppression des incitations fiscales importantes évoquées ci-dessus. Le temps de réajustement nécessaire au rééquilibrage des effectifs a généré un surcoût de l'ordre de 3 Me réduisant d'autant la rentabilité nette du réseau de distribution.

Huis Clos a procédé, le 1^{er} janvier 2009, à une opération de croissance externe en reprenant 100% des titres de la SAS Isosud, société basée en région lyonnaise. Cette société, fabricante de menuiseries PVC, faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke. A cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme).

Le paiement s'est effectué comptant sur ressources propres.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans, pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, Logi Aluminium, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P. Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter.

Afin d'honorer un plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital le 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation à due concurrence sur réserves.

Evènements postérieurs à la clôture

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales, la société a enregistré un recul d'activité de 8% sur les 2 premiers mois de l'exercice 2010. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 25 Me contre 27,1 Me à même date sur l'exercice précédent.

Après accord reçu des services fiscaux pour la récupération des déficits fiscaux antérieurs, le groupe va opérer la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2010 des entités Isoplas et Logi aluminium compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation du groupe n'est à signaler.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

Tous les montants des tableaux sont exprimés en K€, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont faites en euro.

La société HUIS CLOS est nommée la société.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 avril 2010.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Logiciels de gestion

Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet).

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales)

Droit au bail

Les droits aux baux sont comptabilisés pour leur valeur d'achat et sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- agencements, aménagements des constructions : Gros Œuvre 20 à 40 ans ; Agencements divers dix ans ; Peintures et Décorations 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : trois à cinq ans ; sept ans pour standard téléphonique
- matériel de transport : trois à cinq ans
- matériel de bureau et informatique : trois à cinq ans ;
- mobilier de bureau : entre 10 et 20 ans.

Le groupe n'a pas identifié de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

2.4 Immobilisations financières

Titres de participation

Ce poste comprend les titres de participation et les créances rattachées aux investissements financiers dans les filiales créées ou achetées par la société. Des provisions sont, le cas échéant, constituées sur la base d'une appréciation de la valeur d'inventaire fondée sur la situation financière de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir.

Cautions

Ce poste comprend les cautions et garanties versées dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire.

2.5 Stocks et travaux en cours

Les matières consommables et les marchandises sont valorisées sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.6 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Certains risques de non-recouvrement sont également couverts par la provision SAV inscrite au passif.

2.7 Capital

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué de 1 568 000 actions au prix nominal d' 1 euro.

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », les fournitures de pièces ou produits en SAV restent à la charge de notre filiale Chaud Froid National, aucune analyse historique ne permet d'évaluer de façon certaine les coûts de main d'œuvre associés au SAV produits « énergies renouvelables » aussi aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

2.9 Avantages au personnel

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)." "

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € Composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2009	31/12/2008
OAT France 15 ans / 25 ans	4,00% / 4,24 %	3,68% / 3,92%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,24 %	0,24%
Indice € Composite AAA (15 ans)	4,50%	4,87%
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans	4.74 %	5,11%

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2009 à 4.74 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,37%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 3.8 des présentes.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur. Ce changement d'estimation a été affecté en écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause.

L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2009. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 351 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 151 Ke.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2009

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé
		Par Plan	En Cumul			
20/12/2005					1 500 000	
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%
TOTAUX	124 500	101 500				

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation de formation équivalente à 50% du salaire imposable.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2009 pour l'ensemble des salariés de la société, s'élève à la somme de 305 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.10 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments relatifs aux cessions d'immobilisations (détenues en propre ou en leasing), les amendes diverses et tous les éléments qui ont un caractère extraordinaire par rapport à l'activité du groupe.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes	31/12/08	Acquisitions	Virement	Cessions	31/12/09
Frais d'établissement, de recherche	1 569	206			1 775
Logiciels, Droits au Bail, Fonds Commerciaux	6 369	2 358		475	8 253
Constructions, agencements et aménagements	188	74		32	230
Installations techniques, outillage	1 061	560		208	1 413
Install. Générales	24			22	2
Matériel de transport	980	146		35	1 091
Matériel et mobilier de bureau, informatique	468	189		468	189
En cours	10 290	635		68	10 857
Immobilisations financières					
	20 949	4 168		1 309	23 809

Les amortissements ont évolué comme suit :

Amortissements	31/12/08	Dotations	Reprises	31/12/09
Frais d'établissement, de recherche	1 046	163		1 209
Logiciels informatiques	2 342	831	320	2 853
Constructions, agencements et aménagements	115	49	31	133
Installations techniques, outillage	377	343	171	548
Install. Générales	11	13	22	2
Matériel de transport	637	92	32	697
Matériel et mobilier de bureau				
	4 528	1 490	577	5 442

Les autres immobilisations financières au 31 décembre 2009 sont essentiellement composées de dépôts et cautionnements. Ces créances ont une échéance de recouvrement supérieure à un an.

Les immobilisations en cours concernent principalement des modules d'exposition, qui seront mis en service en 2010.

3.2 Stocks et en cours

	2009	2008
Matières premières	290	367
Produits finis et en cours	2 049	2 265
Valeur brute	2 339	2 632
Matières premières		
Produits finis et en cours		
Dépréciation		
Matières premières	290	367
Produits finis et en cours	2 049	2 265
Valeur nette	2 339	2 632

L'absence de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. Les quelques produits supérieurs à un an ne sont plus valorisés.

3.3 Clients

	2009	2008
Clients et comptes rattachés	9 311	7 912
Valeur brute	9 311	7 912
Clients et comptes rattachés	611	554
Dépréciation	611	554
Clients et comptes rattachés	8 701	7 358
Valeur nette	8 701	7 358

Le poste « clients » intègre un montant de Factures à établir pour 218 K€. Ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

3.4 Autres créances

	Brut 2009	A 1 an au plus	A 1 plus d'un an	2008
créances sociales	438	438		374
créances fiscales	1 431	1 431		4 260
Groupe	9 870		9 870	8 366
débiteurs divers	1 853	1 853		2 604
Valeur brute	13 591	3 721	9 870	15 604
créances sociales	355	355		169
Débiteurs Divers				35
Dépréciation	355	355		204
créances sociales	82	83		205
créances fiscales	1 431	1 431		4 260
Groupe	9 870		9 870	8 366
débiteurs divers	1 853	1 853		2 569
Valeur nette	13 235	3 366	9 870	15 400

Les créances fiscales comprennent de la TVA récupérable pour un montant de 742 K€, remboursable sur le premier trimestre 2010.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2003 pour l'ensemble des sociétés du groupe de consolidation, hormis Iso Sud, Logi Alu et Huis Clos Espagne. Les filles versent à Huis clos, à titre de contribution au paiement de l'IS du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus value nette long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés auraient bénéficiées en l'absence d'intégration.

Pour Huis Clos la différence entre son IS social et son IS groupe représente un gain fiscal de 1 518 K€.

Toutes ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

Le poste « autres créances » intègre des produits à recevoir composés essentiellement de :

- Commissions liées au financement de nos ventes pour 1 544K€
- Subventions contrat jeune pour 8 K€
- Remboursement Formation pour 24 K€
- Indemnités journalières de Sécurité Sociale pour 31K€

3.5 Charges constatées d'avance

Ce poste est principalement constitué des avances sur commissions versées aux VRP lors de leur entrée, récupérée à leur départ de l'entreprise, ainsi que des commissions payées sur les contrats vendus avant la clôture de l'exercice et posés sur l'exercice suivant.

- Avances sur Commissions pour 2 327 K€
- Charges constatées d'avance diverses pour 431 K€

3.6 Charges à Répartir

Ce poste est intégralement constitué des frais de mise en place d'une nouvelle enveloppe financière de 5,2 Me. D'un montant brut de 359 Ke amorti sur la durée du prêt, ce poste ressort à un montant net de 319 Ke à la clôture de l'exercice.

3.7 Actions propres

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 10 décembre 2009, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La synthèse de son utilisation sur l'exercice est la suivante:

	2009	2008
Actions détenues au 1er janvier	114 912	38 933
Nombre d'actions acquises	38 284	85 796
Nombre d'actions cédées	72 818	9 817
Actions détenues à la clôture	80 378	114 912
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30.95	32.00
Cours moyen des achats de l'exercice	29.15	30.67
Cours moyen des ventes de l'exercice	35.57	32.68
Cours moyen d'achat à la clôture	30.53	30.82
Valeur à l'ouverture	3 557	1 246
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	1 116	2 632
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	2 219	321
Valeur à la clôture	2 454	3 557
Dépréciation constatée au 31 décembre		-541
Valeur à la clôture	2 454	3 016

Les valeurs mobilières sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

Les valeurs brutes sont retenues au coût d'achat et la provision est calculée par rapport au cours moyen de l'action sur le dernier mois de l'exercice.

Risque sur actions

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan : 2 454 K€
Dépréciation constatée : K€
Valeur nette à l'actif du bilan : 2 454 K€

Valeur de marché à la clôture : 2 954 K€

3.8 Capital

Le capital de la société est constitué de 1.568.000 d'actions de 1 Euro de valeur nominale.

La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment C sous le code ISIN FR0000072357.

La politique de la société consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date (voir §8 du rapport de gestion 2009). La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais près de 85% du contrôle du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen terme. A cette fin, le conseil d'administration envisage de poursuivre l'utilisation d'attribution d'actions gratuites à des membres du personnel.

3.9 Provisions pour risques et charges

	2008	réserves	dotation	reprise utilisée	reprise non utilisée	2009
clients	209		410	221		398
SAV	1 923		87	54		1 956
prud'hommes	403		478	261		620
engagements retraite	111		88			199
Autres	39		3	42		0
Valeur brute	2 685		1 065	577		3 174

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/08	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (+) Pertes (-) actuariels	Valeur des droits au 31/12/09
Huis Clos	111	-15	35	6	62	199

La valorisation des engagements de retraite au 31 décembre 2009 au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du Groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	4.74 %	5.11 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 248 Ke au lieu de 199 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 49 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 162 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 37 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 199 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 165 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 34 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 60 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 230 Ke créant ainsi une charge de 31 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 252 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 65 ans ou à 207 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 53 Ke ou de 8 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI (Voir § 2.16 des présentes annexes) porterait la provision constatée au bilan à 351 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 152 Ke.

3.10 Emprunts auprès des établissements financiers

	2009	2008
emprunts souscrits au 1er janvier	1 837	3 796
nouvelles souscriptions	3 100	
remboursements	1 410	1 959
emprunts souscrits au 31 décembre	3 527	1 837

Au 31/12/09, l'échéancier des emprunts est le suivant :

	2009
2 010	1 325
2 011	618
2 012	621
2 013	624
plus de 5 ans	340
Total restant	3 527

3.11 Emprunts divers

	2009	2008
concours bancaires	54	3
c/c groupe et associés	1 055	860
Crédit Vendeurs s/Acquisition CFN	2 680	5 540
autres	9	8
Valeur brute	3 798	6 411

Les comptes courants au 31 décembre 2009 correspondent aux avances reçues des filiales.

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an, le « crédit vendeur CFN » est à échéance du 15 avril 2010. Ce dernier fait l'objet d'un financement complémentaire par emprunt bancaire déblocable à même date. En contrepartie d'un financement global de 5,2 Me, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, Logi Aluminium, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, LOGI ALUMINIUM, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunt de 612 K€ à l'origine présentant un solde de 530 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 2 600 K€ à l'origine présentant un solde de 2 340 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres > 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda > 0,80

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

3.12 Trésorerie

	2009	2008
valeurs mobilières de placement	2 487	3 049
disponibilités	8 478	3 341
concours bancaires	-54	-3
emprunts	-3 536	-1 845
Crédit vendeur CFN	-2 680	-5 540
Trésorerie nette	4 696	-998

3.13 Avances et acomptes reçus

Il figure dans ce poste une avance de 2 M€ négociée avec nos partenaires financiers auprès desquels sont déposés la majorité des dossiers de financement de nos clients.

Cette avance compense le besoin en fonds de roulement créé entre le moment où les dossiers sont déposés auprès de l'organisme et le moment où ce dernier débloque les fonds ainsi que les acomptes sur commandes (habituellement 30%) qui sont minorés en cas de vente en financement.

3.14 Dettes fiscales et sociales

	2009	2008
Dettes sociales	11 255	10 932
dettes fiscales	2 618	1 026
Total	13 873	11 958

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sociales se décomposent de la façon suivante :

- Provision et charges sociales sur congés payés	: 2 828 K€
- Provision et charges sociales sur gratifications	: 1 512 K€
- Provision comité d'entreprise	: 184 K€
- Provision Urssaf	: 1 252 K€
- Provision handicapé	: 30 K€
- Urssaf	: 1 393 K€
- Assedic	: 255 K€
- Caisse de retraite	: 2 497 K€
- Taxes sur les salaires	: 1 304 K€

Les dettes fiscales se décomposent de la façon suivante :

- Impôt Société	: 2 054 K€
- TVA	: 384 K€
- Provision Taxe Foncière	: 142 K€
- Provision Taxe Professionnelle	: 14 K€
- Provision Taxe Publicité	: 13 K€
- Provision TVS	: 11 K€

3.15 Autres dettes

	2009	2008
fournisseurs (1)	16 822	17 513
dettes sur immobilisations		138
autres dettes (2)	286	357
Total	17 109	18 007

- (1) dont 1 847 K€ d'effets de commerce
 dont 715 K€ de factures fournisseurs non parvenues
 (2) dont 274 K€ de provision organic

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

3.16 Engagements hors bilan

Engagements reçus : Financement de 2.6 Me, débloable en avril 2010 et amortissable en 4 ans.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	520	1 820		2 340
Cautions	171	2 640	67	2 878
contrats de leasing	197	67		264
Autres				
Total	888	4 527	67	5 482

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunt de 612 K€ à l'origine présentant un solde de 530 K€ à la clôture de l'exercice
 Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 2 600 K€ à l'origine présentant un solde de 2 340 K€ à la clôture de l'exercice
 Dettes financières nettes / Fonds propres > 0,30
 Dettes financières nettes / Ebitda > 0,80
 Cash flow libre / Service de la dette > 1

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

3.17 Contrats de crédit-bail

	2009
Valeur des biens pris en CB	401
Amortissement cumulé	218
Valeur nette	183
Loyers versés dans l'exercice	100
Loyers restant à payer :	264
<1 an	197
>1 an	67
dont Valeurs résiduelles	

3.18 Situation fiscale latente

NATURE	Base Impôt 2009	Base Impôt 2008
Différences temporelles d'imposition :		
Effort Construction	173	158
Organic	274	260
Engagement Retraite	200	112
Retraitement Amortissements Règlement CRC 2002-10	137	150
Sur déficits reportables en avant		-81
TOTAL BASE	783	598
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
TOTAL IMPOT	261	199

3.19 Risques environnementaux

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, nous vous communiquons l'information suivante relative aux conséquences sur l'environnement de notre activité :

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

3.20 Chiffre d'affaires

La totalité du CA a été généré en France.

La répartition entre les catégories de produits est la suivante :

	2009	2008
Chassis	39,2%	35,4%
Volets roulants	13,6%	13,1%
Portes entrée	8,4%	7,3%
Energies Renouvelables	23,9%	31,1%
Autres	14,9%	13,2%
	100%	100%

3.21 Personnel

Evolution des effectifs employés en fin d'exercice :

	2009	2008
cadres	37	14
employés	1560	1851
intérimaires		
Total	1597	1865

3.22 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Monsieur René BERTIN	347 349 euros	316 000 euros
Madame Claudine BERTIN	-	-
Monsieur Jean Charles GALLI	-	-
TOTAL	347 349 euros	316 000 euros

3.23 Dotation amortissements et provisions d'exploitation

	2009	2008
amortissements	1 490	1 206
provisions	1 534	938
	3 025	2 144

3.24 Résultat financier

Détail des produits financiers de participation :

	2009	2008
Dividendes	3 249	
Intérêts C/Courants	371	324
	3 620	324

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 160 Ke sur l'exercice.

L'intégralité de l'activité de la société s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

3.25 Transfert de charges

Le poste « transfert de charges » a enregistré sur l'exercice un montant de 553 Ke qui ne concernent que des contreparties de frais de personnel. Il s'agit notamment de remboursements de frais de formation, d'indemnités journalières de sécurité sociale et la contrepartie des avantages en nature constatés dans les rémunérations brutes.

3.26 Produits d'Exploitation

Les autres produits qui représentent 4 447K€ sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une progression sensiblement équivalente à la hausse du volume d'activité.

3.27 Résultat exceptionnel

	2009	2008
Cessions Immobilisations	< 219 >	< 342 >
Cessions Contrats Leasing		13
Divers	<3>	< 2 392>
Abandon de C/Courants		
Total	<222>	< 2 721 >

La société a enregistré en charges exceptionnelles 2008 le retour à meilleure fortune de 2,4 Me envers ses 2 actionnaires historiques d'un abandon de compte courant qu'ils avaient opéré à la clôture de l'exercice 2006.

3.28 Impôt société

L'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

- charge d'impôt sur résultat courant :	1 269 Ke
- charge d'impôt sur résultat exceptionnel :	< 73 Ke >
- charge d'impôt diverses (Ajustements sur exercices antérieurs)	< 1 Ke >
- contribution sociale	65 Ke
<u>soit un total de</u>	<u>1 260 Ke</u>

Dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe et de l'impôt dû par les filiales, soit 1 518 Ke, Huis Clos est redevable d'un impôt de 2 778 Ke en qualité de société mère.

3.29 Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (avant résultat)	QP capital détenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts Avances Consentis	Caution s Avals donnés	CA HT exercice 2009	Résultat 2009	Dividendes	Date clôture
Isoplas SAS	765	1 414	100,00%	915	2 327	2 831		33 640	1 171	250	31/12/2009
Logi Particulier SARL	50	-1	99,80%	8	8			837	389		31/12/2009
SCI RB1	15	-77	99,99%	15	15	60		82	18		31/12/2009
Huis Clos Espagne	100	97	100,00%	100	100						31/12/2009
HC Mangment SAS	50	-98	97,00%	49	49	209		3 903	153		31/12/2009
SEC SARL	101	-241	100,00%			54		1 503	528		31/12/2009
CFN SAS	40	728	100,00%	8 420	8 420	1 907		16 268	594		31/12/2009
Logi Alu SARL	30	-213	100,00%	50	50	430		599	17		31/12/2009
Altherm SAS	40	94	100,00%	40	40			5 878	546		31/12/2009
Iso Sud SAS	200	-93	100,00%	450	450	1 067		1 802	-450		31/12/2009

LOGI INDUSTRIE SAS intégrée au groupe au cours de l'exercice 2008 et spécialisée, comme ISOPLAS, dans la production de menuiseries en PVC a été fusionnée avec cette dernière au 1^{er} janvier 2009.

Le montant des postes du bilan et du résultat financier relatifs aux opérations réalisées avec les entreprises filiales sont les suivantes :

	Créances Clients	C/Courants Débiteurs	Autres Créances	Dettes Fournisseurs	C/Courants Crédeurs	Autres Dettes	Charges Financières	Produits Financiers
Avec Isoplas		2 831		6 561				178
Avec Logi Fermetures		668						25
Avec Logi Particulier					296			1
Avec RB.1		60		1				3
Avec SEC		54		462				11
Avec HC Management		209		372				36
Avec Altherm				1 040	85			14
Avec CFN		1 907		1 527				32
Avec Logi Alu		430						21
Avec Iso Sud		1 067						33
Avec Huis Clos Espagne					96			
TOTAUX		7 227		9 962	476			353

3.30 Valeurs mobilières détenues en portefeuille

	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Valeur de Marché
Huis Clos SA (Actions Propres)	2 454	2 454	2 954
Sicav de Trésorerie	33	33	33

3.31 Résultat par action

		31/12/09	31/12/08
Nombre d'actions composant le Capital Social		1 568 000	1 543 208
Nombre d'actions propres à la clôture		- 80 378	- 114 912
Nombre net d'actions	(1)	1 487 622	1 428 296
Attributions d'actions en cours		33 500	49 500
Nombre net d'actions après attributions	(2)	1 521 122	1 477 796
Résultat de l'exercice (en Ke)	(3)	5 321	4 886
Résultat de base par Action (en euros)	(3)/(1)	3.58	3.42
Résultat dilué par Action (en euros)	(3)/(2)	3.50	3.31

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 Euros
35, Square Raymond Aron - 76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281 - Cotée à Euronext Paris
Compartiment C - FR0000072357 - HCL

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES 2009

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux arrêtés à la date du 31 Décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à un montant de 184.505 Euros au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt correspondant soit 61.502 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 5.320.653 Euros, comme suit :

- La somme de 3.350 Euros au compte « Réserve légale »
- Dividende de 2,50 Euros par action au titre de l'exercice 2009,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

Il est précisé que la société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera porté au compte « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158-3 du même Code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % ; le dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40 %. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont prélevés à la source.

Enfin, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION
31/12/2006	0 €	0 €
31/12/2007	0 €	0 €
31/12/2008	1.851.951 €	1,30 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions énumérées audit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et constaté que les mandats de la société KPMG SA, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christian DE BRIANSON, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de nommer en remplacement la société KPMG AUDIT IS SAS sise à PARIS LA DEFENSE (92939) – Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et la société KPMG AUDIT ID SAS sise à PARIS LA DEFENSE (92939) – Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à réaliser et à mettre en œuvre dès ce jour des opérations d'achats ou de ventes sur les actions de la société, conformément aux statuts de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention.

L'assemblée Générale décide que les actions achetées auront, par ordre de priorité décroissant, les objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler, sous réserve de l'adoption de la septième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais.

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises est de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 02 juin 2009, s'imputeront sur ce montant.

Lorsque les actions sont rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% doit être calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

A titre extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la septième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. En conséquence, l'assemblée générale :

- décide que le Conseil d'Administration dispose d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

- a) par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence) ;
- b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, précision étant faite que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1 million d'euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la dixième résolution ci-après et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 25.000.000 Euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation l'assemblée générale décide que :

- a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- b) le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
- c) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter dans les conditions fixées par la loi, l'émission au montant des souscriptions recueillies ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

5. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

6. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

7. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence).

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1 Million d'Euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la neuvième résolution ci-dessus et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 25.000.000 Euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

5. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le conseil d'administration mettra en oeuvre la délégation.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'étendre l'objet social au diagnostic, la fourniture et la pose d'équipements thermiques, climatiques ou sanitaires, d'équipements valorisant les sources d'énergie renouvelable.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article des statuts relatif à l'objet social :

« Article 2 - OBJET

« La Société a pour objet, directement ou indirectement :

« - l'achat, la conception, la fabrication, la réalisation, la pose, la vente, la commercialisation « de volets, portes, fenêtres, stores et systèmes de fermetures, d'appareils de climatisation et de chauffage (notamment chauffages électriques et chauffages « eau chaude »), de matériels à énergies renouvelables et géothermie, et de manière générale de tous produits, matériaux et services destinés à la construction, à la rénovation ou à l'amélioration d'immeubles à usage industriel, commercial ou d'habitation.

« - la mise en œuvre de toutes activités et services liés à la rénovation de l'habitat et toutes prestations y relatives dans les domaines de la plomberie, de l'électricité et de la sécurité.

« - le diagnostic, la fourniture et la pose d'équipements thermiques, climatiques ou sanitaires, d'équipements valorisant les sources d'énergie renouvelable.

« - l'aide à la direction d'entreprises commerciales ou industrielles dans la conduite de leurs affaires.

« Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

« La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location gérance.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 15 et 16 des statuts :

« Article 15 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN ADMINISTRATEUR, « UN DIRECTEUR GENERAL, UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

« I – Conventions soumises à autorisation

« Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégué, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure au pourcentage fixé par les dispositions légales et réglementaires ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Le reste de l'article reste inchangé.

« Article 16 : ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES

« L'assemblée générale se tient et délibère dans les conditions prévues par les lois et « règlements en vigueur.

« Elle est présidée par le Président du conseil d'administration ou à défaut par un administrateur désigné à cet effet par lui.

« Tout actionnaire, sous réserve qu'il possède une action au moins pour les assemblées générales ordinaires annuelles ou
« convoqués extraordinairement et quel que soit le nombre de ses actions pour les assemblées générales extraordinaires, a
« le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur
« justification de son identité, de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire sous la condition
« d'une inscription en compte de leurs actions dans le délai fixé par les dispositions légales et réglementaires.

Le reste de l'article reste inchangé.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt.